



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour le territoire de La Roche-sur-Yon  
Agglomération**



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

## pour le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération

### ENTRE

- **La communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération**  
Représentée par son Président, M. Luc BOUARD , autorisé à l'effet des présentes  
suivant la délibération en date du 6 juillet 2021,  
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

### ET

- **L'État,**  
Représenté par M. Benoît BROCARD, Préfet du département de la Vendée,  
Ci-après désigné par « l'État » ;



d'autre part,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



### **Préambule**

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.



2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE a vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de l'EPCI, les contrats suivants sont concernés:

- le contrat de plan Etat – Région
- le contrat Territoire d'industrie passé avec la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon et les communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays des Achards
- le contrat de ville passé avec la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon
- la plan climat-air-énergie territorial de la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon
- l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon
- le contrat local de santé avec la commune de La Roche-sur-Yon
- le programme action cœur de ville passé avec la commune de La Roche-sur-Yon



- l'opération de revitalisation du territoire passé avec la commune de La Roche-sur-Yon
- Convention pour le déploiement de Pass Numériques de La Roche-sur-Yon Agglomération

Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années.

La Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération a souhaité s'engager dans cette démarche.

## Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE (diagnostic PCAET).



## **Article 1er - Objet du CRTE de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de La Roche-sur-Yon Agglomération autour de projets concrets.

## **Article 2 – Stratégies du territoire**

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi.

Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français entre l'espace rural et les grandes Agglomérations.

Chef lieu de département et carrefour géographique et économique de la Vendée, La Roche-sur-Yon Agglomération a initié un travail prospectif et de réflexion dès 2014 sur l'avenir du territoire pour répondre aux nouveaux enjeux stratégiques et partagés.

Un projet de territoire 2030 a ainsi été adopté en 2019. Ce document permet à la fois une approche intégrée et multi thématique de notre territoire et à la fois de synthétiser et valoriser nos stratégies territoriales en cours (PCAET, Action Cœur de Ville, Territoire d'industrie,...). Ces démarches ont également permis de conduire une large concertation auprès de la population (voir annexe 8).

Aussi, dans un contexte de raréfaction des ressources et d'augmentation de la démographie, le territoire aggro-yonnais devra bientôt relever de nouveaux défis pour poursuivre son développement maîtrisé et équilibré, au service de tous les habitants : des enjeux économiques pour maintenir et développer l'emploi sur le territoire (stratégie de développement économique), des enjeux environnementaux en lien avec la transition écologique qui s'engage (stratégie de transition écologique), des enjeux sociétaux face au vieillissement des populations et la volonté d'une participation accrue des citoyens usagers à la décision politique (stratégie de cohésion du territoire).



Autour des ces 3 ambitions, il est ressorti 5 axes stratégiques comme marqueur du rôle central que doit jouer notre territoire et notre agglomération à l'échelle du département et de la région :

### **Transition écologique**

- **L'agglomération capitale de la transition écologique**
- **L'agglomération capitale facile à vivre**

### **Développement économique**

- **L'agglomération capitale innovante et apprenante pour l'emploi**

### **Cohésion du territoire**

- **L'agglomération capitale du bien-être à tous les âges**
- **L'agglomération capitale à toutes les échelles**

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération a priorisé 29 objectifs opérationnels/actions. Le projet complet est joint en annexe 7.





### **Article 3 – Priorités d’action et mise en œuvre**

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d’opérations cofinancés par l’État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d’être actualisée sous forme d’un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté d’agglomération de La Roche-sur-Yon sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2. Pour cette première mouture du CRTE, seuls les projets financés au titre de la DSIL et DETR 2021 sont listés, et ce en conformité avec le protocole de préfiguration signé le 28 avril 2021 (voir annexe 6). Les projets financés en 2021 au titre du Plan de Relance, les projets identifiés dans le projet de CPER 2021-2027 en cours de négociation et le Projet de Territoire 2030 seront également intégrés, en particulier ceux concernant les domaines de la culture, de la santé et de la politique de la ville. Un recensement plus exhaustif des projets des communes et de l’EPCI du mandat sera intégré lors d’un avenant.

Les priorités d’actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

#### **Transition écologique**

Action n° 1 : Habiter un territoire sobre en énergie, producteur d’énergies renouvelables et engagé dans la transition énergétique.

- *Travaux de rénovation énergétique de l’école maternelle « les crayons de soleil » (Mouilleron le Captif)*
- *Rénovation énergétique de l’école publique(Landeronde)*
- *Programme de rénovation thermique des mairies et écoles (Rives de l’Yon)*
- *Rénovation énergétique des groupes scolaires Montjoie et Laënnec (La Roche-sur-Yon)*
- *Rénovation énergétique du CUD (Ville de La Roche-sur-Yon et Département de la Vendée)*





Indicateur de réalisation : % de réduction de la consommation en kWhep/m<sup>2</sup>.an

Action n° 2 : Bien nourrir notre population par une alimentation de qualité et de proximité

- *Requalification de la cuisine centrale La Roche-sur-Yon (La Roche-sur-Yon)*
- *Élaboration d'un Plan alimentaire territorial (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'actions conduites

Action n° 3 : Promouvoir un mode de vie, une production et une consommation responsables

- *Construction d'une nouvelle écocyclerie (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Réalisation d'études et travaux d'assainissement sur le territoire communautaire pour la période 2021-2024 (accord de programme La Roche-sur-Yon Agglomération – Agence de l'Eau Loire Bretagne)*

Indicateur de réalisation : à préciser

Action n° 4 : Préserver notre biodiversité et nos écosystèmes naturels

- *Étude de requalification du site S20 (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Nouveau projet de la Maison des libellules fondé sur une approche de la biodiversité (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Le développement du pôle biodiversité cultivée de Beautour (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Revitalisation de la friche urbaine du Prieuré (Dompierre-sur-Yon)*
- *Revitalisation de l'ancienne maison de quartier du Pont Morineau (La Roche-sur-Yon / Oryon)*
- *Restructuration de la Galerie Bonaparte (Oryon)*
- *Revitalisation de la friche France Télécom (Metropolys)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> réaménagés

Action n°5 : Réinventer la mobilité au quotidien pour permettre à chacun de moins prendre sa voiture (schéma de liaisons douces)



- *Aménagement de la liaison douce La Roche-sur-Yon – Aubigny-les-Clouzeaux ( La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre de mètres linéaires aménagés

## **Développement économique**

Action n° 6 : Être un territoire qui attire les entrepreneurs, les entreprises et les salariés, grâce à des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées.

- *Reconstruction de la pépinière d'entreprises (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation: nombre d'entreprises concernées

Action n° 7 : Réaffirmer notre engagement à soutenir localement la création d'entreprises et d'emplois.

- *Extension du Parc Eco (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Aménagement d'une technopole zone de la Malboire (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Reconstruction du parc des expositions (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> construits

Action n° 8 : Faire de la formation et l'enseignement supérieur un des moteurs de l'émergence de nouveaux emplois et de maintien des emplois actuels.

- *Installation d'un nouvel équipement de recherche CYCL'EAUTRON (Université de Nantes)*
- *Participation au réseau régional numérique (Université de Nantes)*
- *Construction d'une salle de sport sur le campus universitaire (Université de Nantes)*

Indicateur de réalisation : nombre de chercheurs et d'étudiants concernés

Action n° 9 : Faire de notre Agglo une terre d'innovation, ouverte aux nouvelles filières et aux créateurs.

- *Extension Loco numérique (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'entreprises concernées



Action n° 10: Faire de l'Agglo une destination touristique dans une Vendée touristique.

Action n° 11 : Préserver notre modèle agricole et nos capacités de production.

- Indicateur de réalisation : nombre d'exploitation reprise

Action n° 12 : Partager notre vision d'un modèle économique alliant performance et responsabilité sociétale et environnementale.

Action n° 13 : Faire de l'Economie Sociale et Solidaire un des modèles économiques déterminants au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des habitants.

- *Accompagner le développement du pôle de Beautour et de son délégataire Le Potager Extraordinaire (groupe SOLTISS)*

Indicateur de réalisation : nombre d'entreprises concernées

### **Cohésion du territoire**

Action n° 14 : Réaffirmer l'attractivité stratégique de la ville centre en redynamisant son cœur de ville

- *Poursuite de la réalisation de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation: nombre de m<sup>2</sup> réaménagés et construits

Action n° 15 : Préserver et garantir des cœurs de bourg vivants, naturels et conviviaux, faciles à vivre

- *Réhabilitation de l'Hôtel de Ville suite à un incendie (La Ferrière)*
- *Développement de l'attractivité du centre-bourg en favorisant la sécurité des voies, les déplacements doux et accessibilité (La Ferrière)*
- *Construction d'un café-épicerie multi-services (Le Tablier)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> construits

Action n° 16 : Maîtriser l'étalement urbain par une offre de logements adaptés et de qualité



Action n° 17 : Systématiser la dimension intergénérationnelle dans nos espaces publics, garante de mixité et de convivialité

Action n° 18 : Repenser ensemble le commerce et le service de proximité

Action n° 19 : Faire du numérique une opportunité et non une source d'exclusion

- *Actualisation de notre Schéma de développement numérique (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Déploiement des Pass Numériques et de conseillers numériques (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'actions concernées

Action n° 20 : Réaffirmer nos valeurs d'entraide et de coopération au nom des solidarités et de la cohésion sociale

- *PRIR Vignes aux Roses (aménagement urbains, réhabilitation de logements sociaux, création d'équipements publics - Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Habitat)*

Indicateur de réalisation: nombre de m<sup>2</sup> réaménagés et construits

Action n° 21 : Adapter notre Agglo au grand âge et à la dépendance

- *Création d'un CIAS pour une politique gérontologique intercommunale ambitieuse et pertinente (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Actions de maintien à domicile et soutien aux projets d'humanisation par la création de résidences dédiées (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'actions concernées

Action n° 22 : Garantir l'égalité des chances entre jeunes et lutter contre les déséquilibres territoriaux et sociaux



- *Travaux d'extension de l'accueil de loisirs des Clouzeaux (Aubigny-Les Clouzeaux)*
- *Construction d'un nouvel ALSH (Thorigny)*
- *Déploiement d'équipements numériques dans les écoles primaires (Dompierre-sur-Yon, Mouilleron le Captif, Le Tablier, Rives de l'Yon, Venansault, Nesmy, La Ferrière et La Roche-sur-Yon)*
- *Déploiement d'équipements d'accès aux services pour les citoyens telles les Maisons France Services (communes de l'agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> construits

Action n° 23 : Faire de la santé une priorité transversale à toutes les politiques publiques

- *3ème Maison de santé pluriprofessionnelle (La Roche-sur-Yon)*
- *Création d'une pépinière médicale (La Roche-sur-Yon)*
- *Centre de santé étudiants (Université de Nantes et Département de la Vendée)*
- *Construction de logements pour les internes en médecine (CHD)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> réaménagés et construits

Action n° 24 : Garantir un accès large aux sports, à la culture et aux loisirs comme moteur de la cohésion sociale

- *Extension et réhabilitation du dojo (Venansault)*
- *Construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles : le Quai M (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Réhabilitation et extension du complexe aquatique Arago (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Relocalisation du cinéma le Concorde (La Roche-sur-Yon)*
- *Requalification de la salle omnisports (La Roche-sur-Yon)*
- *Restructuration et reconstruction du site sportif Ladoumègue (La Roche-sur-Yon)*

Indicateur de réalisation: nombre de m<sup>2</sup> réaménagés et construits



Action n° 25 : Devenir un territoire de l'engagement de chacun (associations, entreprises, collectifs...)

Action n° 26 : Faire vivre le profil de coopération entre l'Agglo et les communes membres, au nom d'un avenir commun

- *Renouvellement de la Charte de gouvernance et du pacte fiscal et financier (La Roche-sur-Yon Agglomération et les 13 communes)*
- *Diagnostic de cybersécurité (ANSSI - La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'actions concernées

Action n° 27 : Impliquer les habitants par une démarche globale de participation

Action n° 28 : Concevoir un modèle de coopération efficace avec les territoires voisins

Action n° 29 : Promouvoir l'identité et la notoriété du territoire à l'échelle de l'Agglo, en Vendée et au-delà

Des indicateurs de résultat seront ajoutés au fil de l'eau pour traduire de manière opportune l'impact des actions conduites sur le territoire.

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

## **Article 4 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.



Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

## **Article 5 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

### **5.2. La Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération**

En signant ce CRTE, la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

### **5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics**



L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'[Observatoire des territoires](#), à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.





## 5.4. La Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

La Région Pays de la Loire apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

### Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président La Roche-sur-Yon Agglomération ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).



Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## **Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE**

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi à l'occasion du comité de suivi et décrit l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour conjointement par la préfecture et la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## **Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.



## Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation , il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 12 juillet 2021

Le préfet de la Vendée

Benoît BROCARD

Le Président de La Roche-sur-Yon  
Agglomération

Luc BOUARD

En présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération



## **Annexes**

**Annexe 1 – Diagnostic du territoire**

**Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires**

**Annexe 3 – Avenant de programmation**

**Annexe 4 – Annexe financière**

**Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE**

**Annexe 6 – Protocole de préfiguration**

**Annexe 7 – Projet de territoire 2030**

**Annexe 8 – Synthèse des concertations**



## **Annexe 1 – Diagnostic du territoire: voir PJ**

## **Annexe 2 – Orientations stratégiques**

### **Transition écologique**

Action n° 1 : Habiter un territoire sobre en énergie, producteur d'énergies renouvelables et engagé dans la transition énergétique.

- *Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle « les crayons de soleil » (Mouilleron le Captif)*
- *Rénovation énergétique de l'école publique (Landeronde)*
- *Programme de rénovation thermique des mairies et écoles (Rives de l'Yon)*
- *Rénovation énergétique des groupes scolaires Montjoie et Laënnec (La Roche-sur-Yon)*
- *Rénovation énergétique du CUD (Ville de La Roche-sur-Yon et Département de la Vendée)*

Indicateur de réalisation : % de réduction de la consommation en kWh/m<sup>2</sup>.an

Action n° 2 : Bien nourrir notre population par une alimentation de qualité et de proximité

- *Requalification de la cuisine centrale La Roche-sur-Yon (La Roche-sur-Yon)*
- *Élaboration d'un Plan alimentaire territorial (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'actions conduites

Action n° 3 : Promouvoir un mode de vie, une production et une consommation responsables

- *Construction d'une nouvelle écocylerie (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Réalisation d'études et travaux d'assainissement sur le territoire communautaire pour la période 2021-2024 (accord de programme La Roche-sur-Yon Agglomération – Agence de l'Eau Loire Bretagne)*

Indicateur de réalisation : à préciser



Action n° 4 : Préserver notre biodiversité et nos écosystèmes naturels

- *Étude de requalification du site S20 (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Nouveau projet de la Maison des libellules fondé sur une approche de la biodiversité (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Le développement du pôle biodiversité cultivée de Beautour (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Revitalisation de la friche urbaine du Prieuré (Dompierre-sur-Yon)*
- *Revitalisation de l'ancienne maison de quartier du Pont Morineau (La Roche-sur-Yon / Oryon)*
- *Restructuration de la Galerie Bonaparte (Oryon)*
- *Revitalisation de la friche France Télécom (Metropolys)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> réaménagés

Action n°5 : Réinventer la mobilité au quotidien pour permettre à chacun de moins prendre sa voiture (schéma de liaisons douces)

- *Aménagement de la liaison douce La Roche-sur-Yon – Aubigny-les-Clouzeaux ( La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre de mètres linéaires aménagés



## **Développement économique**

Action n° 6 : Être un territoire qui attire les entrepreneurs, les entreprises et les salariés, grâce à des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées.

- *Reconstruction de la pépinière d'entreprises (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation: nombre d'entreprises concernées

Action n° 7 : Réaffirmer notre engagement à soutenir localement la création d'entreprises et d'emplois.

- *Extension du Parc Eco (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Aménagement d'une technopole zone de la Malboire (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

*Reconstruction du parc des expositions (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> construits

Action n° 8 : Faire de la formation et l'enseignement supérieur un des moteurs de l'émergence de nouveaux emplois et de maintien des emplois actuels.

- *Installation d'un nouvel équipement de recherche CYCL'EAUTRON (Université de Nantes)*
- *Participation au réseau régional numérique (Université de Nantes)*
- *Construction d'une salle de sport sur le campus universitaire (Université de Nantes)*

Indicateur de réalisation : nombre de chercheurs et d'étudiants concernés

Action n° 9 : Faire de notre Agglo une terre d'innovation, ouverte aux nouvelles filières et aux créateurs.

- *Extension Loco numérique (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'entreprises concernées

Action n° 10: Faire de l'Agglo une destination touristique dans une Vendée touristique.

Action n° 11 : Préserver notre modèle agricole et nos capacités de production.



Indicateur de réalisation : nombre d'exploitation reprise

Action n° 12 : Partager notre vision d'un modèle économique alliant performance et responsabilité sociétale et environnementale.

Action n° 13 : Faire de l'Economie Sociale et Solidaire un des modèles économiques déterminants au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des habitants.

- *Accompagner le développement du pôle de Beautour et de son délégataire Le Potager Extraordinaire (groupe SOLTISS)*

Indicateur de réalisation : nombre d'entreprises concernées

### **Cohésion du territoire**

Action n° 14 : Réaffirmer l'attractivité stratégique de la ville centre en redynamisant son cœur de ville

- *Poursuite de la réalisation de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation: nombre de m<sup>2</sup> réaménagés et construits

Action n° 15 : Préserver et garantir des cœurs de bourg vivants, naturels et conviviaux, faciles à vivre

- *Réhabilitation de l'Hôtel de Ville suite à un incendie (La Ferrière)*
- *Développement de l'attractivité du centre-bourg en favorisant la sécurité des voies, les déplacements doux et accessibilité (La Ferrière)*
- *Construction d'un café-épicerie multi-services (La Tablier)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> construits

Action n° 16 : Maîtriser l'étalement urbain par une offre de logements adaptés et de qualité

Action n° 17 : Systématiser la dimension intergénérationnelle dans nos espaces publics, garante de mixité et de convivialité





Action n° 18 : Repenser ensemble le commerce et le service de proximité

Action n° 19 : Faire du numérique une opportunité et non une source d'exclusion

- *Actualisation de notre Schéma de développement numérique (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Déploiement des Pass Numériques et de conseillers numériques (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'actions concernées

Action n° 20 : Réaffirmer nos valeurs d'entraide et de coopération au nom des solidarités et de la cohésion sociale

- *PRIR Vignes aux Roses (aménagement urbains, réhabilitation de logements sociaux, création d'équipements publics - Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Habitat)*

Indicateur de réalisation: nombre de m<sup>2</sup> réaménagés et construits

Action n° 21 : Adapter notre Agglo au grand âge et à la dépendance

- *Création d'un CIAS pour une politique gérontologique intercommunale ambitieuse et pertinente (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Actions de maintien à domicile et soutien aux projets d'humanisation par la création de résidences dédiées (La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'actions concernées

Action n° 22 : Garantir l'égalité des chances entre jeunes et lutter contre les déséquilibres territoriaux et sociaux

- *Travaux d'extension de l'accueil de loisirs des Clouzeaux (Aubigny-Les Clouzeaux)*
- *Construction d'un nouvel ALSH (Thorigny)*
- *Déploiement d'équipements numériques dans les écoles primaires (Dompierre-sur-Yon, Mouilleron le Captif, Le Tablier, Rives de l'Yon, Venansault, Nesmy, La Ferrière et La Roche-sur-Yon)*



- *Déploiement d'équipements d'accès aux services pour les citoyens telles les Maisons France Services (communes de l'agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> construits

Action n° 23 : Faire de la santé une priorité transversale à toutes les politiques publiques

- *3ème Maison de santé pluriprofessionnelle (La Roche-sur-Yon)*
- *Création d'une pépinière médicale (La Roche-sur-Yon)*
- *Centre de santé étudiants (Université de Nantes et Département de la Vendée)*
- *Construction de logements pour les internes en médecine (CHD)*

Indicateur de réalisation : nombre de m<sup>2</sup> réaménagés et construits

Action n° 24 : Garantir un accès large aux sports, à la culture et aux loisirs comme moteur de la cohésion sociale

- *Extension et réhabilitation du dojo (Venansault)*
- *Construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles : le Quai M (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Réhabilitation et extension du complexe aquatique Arago (La Roche-sur-Yon Agglomération)*
- *Relocalisation du cinéma le Concorde (La Roche-sur-Yon)*
- *Requalification de la salle omnisports (La Roche-sur-Yon)*
- *Restructuration et reconstruction du site sportif Ladoumègue*

Indicateur de réalisation: nombre de m<sup>2</sup> réaménagés et construits

Action n° 25 : Devenir un territoire de l'engagement de chacun (associations, entreprises, collectifs...)



Action n° 26 : Faire vivre le profil de coopération entre l'Agglo et les communes membres, au nom d'un avenir commun

- *Renouvellement de la Charte de gouvernance et du pacte fiscal et financier (La Roche-sur-Yon Agglomération et les 13 communes)*
- *Diagnostic de cybersécurité (ANSSI - La Roche-sur-Yon Agglomération)*

Indicateur de réalisation : nombre d'actions concernées

Action n° 27 : Impliquer les habitants par une démarche globale de participation

Action n° 28 : Concevoir un modèle de coopération efficace avec les territoires voisins

Action n° 29 : Promouvoir l'identité et la notoriété du territoire à l'échelle de l'Agglo, en Vendée et au-delà





### **Annexe 3 – Avenant de programmation**

**Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique passé entre l'État et la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération**

Orientations stratégiques	Actions	Collectivité ou établissement porteur du projet	Intitulé de l'opération	Date prévisionnelle de commencement d'exécution (signature des marchés ou devis)	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Taux	Subvention demandée		
Stratégie de transition écologique		Mouilleron le Capif	Travaux de rénovation énergétique De l'école maternelle « Les crayons de soleil »	1 Jun 2021	547 020,00 €	30,71%	168 000 €		
	Action 1 : Habiter un territoire sobre en énergie, producteur d'énergies renouvelables et engagé dans la transition énergétique.		Landeronne	Rénovation énergétique de l'école publique	1 sept 2021	187 000,00 €	30,00%	56 100 €	
			Rives de l'Yon	Programme de rénovation énergétique de l'école François Baille	1 sept 2021	240 000,00 €	30,00%	72 000 €	
			La Roche-sur-Yon	Rénovation énergétique des groupes scolaires Montjole et Balle	1 septembre 2021	1 242 000,00 €	17,44%	216 000 €	
			Ville de La Roche-sur-Yon / Département de la Vendée	Rénovation énergétique du CJO	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	
	Action n° 2 : Blan nourrir notre population par une alimentation de qualité et de proximité		La Roche-sur-Yon	Requalification de l'habitat urbain de La Roche-sur-Yon	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Elaboration d'un Plan alimentaire territorial	1 sept 2021	1 222 000,00 €	48,00%	587 000 €	
	Action n° 3 : Promouvoir un mode de vie, une production et une consommation responsables		La Roche-sur-Yon Agglomération	Construction d'un nouveau cycleteria	1 septembre 2021	1 000 000,00 €	n.c.	n.c.	
			La Roche-sur-Yon Agglomération / Agence de l'Eau Loire Bretagne	Réalisation d'études et travaux d'assainissement sur le Territoire communautaire pour la période 2021-2024	n.c.	45 000 000,00 €	31,00%	13 950 000 €	
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Etude de requalification du site S20	1 septembre 2021	200 000,00 €	30,00%	60 000 €	
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Nouveau projet de la Maison des libellules fondé sur une approche de la biodiversité	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	
	Action n° 4 : Préserver notre biodiversité et nos écosystèmes naturels		La Roche-sur-Yon Agglomération	Le développement du pôle biodiversité Cultivée de Beautour	1 Jun 2021	n.c.	n.c.	n.c.	
			Dompreire-sur-Yon	Revitalisation de la friche urbaine du Préuré	n.c.	n.c.	n.c.	289 500 €	
			La Roche-sur-Yon / ORYON	Revitalisation de l'ancienne maison de quartier du Pont Morineau	n.c.	1 100 000,00 €	15,27%	167 986 €	
			ORYON	Restructuration de la Galerie Bonaparte	n.c.	n.c.	n.c.	1 796 432 €	
		Metropohys	Revitalisation de la friche France Télécom	n.c.	n.c.	n.c.	160 000 €		
		La Roche-sur-Yon Agglomération	Aménagement de la liaison douce La Roche-sur-Yon - Aubigny-les-Clouzeaux	1 juillet 2021	100 000,00 €	80,00%	80 000 €		
Stratégie de développement économique	Action n° 6 : Être un territoire qui attire les entrepreneurs, les entreprises et les startups, grâce à des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées.		La Roche-sur-Yon Agglomération	Reconstruction de la pépinière d'entreprises	n.c.	n.c.	n.c.		
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Extension du Parc Eco	n.c.	n.c.	n.c.		
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Aménagement d'une technopole zone de la Malbroue	n.c.	n.c.	n.c.		
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Reconstruction du parc des expositions	n.c.	n.c.	n.c.		
	Action n° 8 : Faire de la formation et l'engagement supérieur un des moteurs de l'émergence de nouvelles emplois et de maintien des emplois actuels		Université de Nantes	Installation d'un nouvel équipement de recherche CYCL'EAUTRON	1 janvier 2022	1 000 000,00 €	10,00%	100 000 €	
			Université de Nantes	Participation au réseau régional numérique	1 janvier 2022	141 000,00 €	24,82%	35 000 €	
	Action n° 9 : Faire de notre Agglo une terre d'innovation, ouverte aux nouvelles filières et aux créateurs		Université de Nantes	Construction d'une salle de sport sur le campus universitaire	1 janvier 2022	3 000 000,00 €	16,67%	500 000 €	
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Extension Loco numérique	1 février 2020	3 000 000,00 €	28,58%	871 549 €	
	Stratégie de cohésion du territoire	Action n° 11 : Faire de l'Économie Sociale et Solidaire un des modèles économiques déterminants au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des habitants		groupe SOLTISS	Accompagner le développement du pôle de Beautour Et de son délégué Le Postager Extraordinaire	1 avril 2021	n.c.	n.c.	
				La Roche-sur-Yon Agglomération	Poursuite de la réalisation De l'Hôtel de Ville et d'Agglomération	n.c.	n.c.	n.c.	
Action n° 15 : Favoriser le maintien des emplois de proximité, notamment dans les commerces, services et activités			La Ferrière	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville suite à un incendie	1 janvier 2022	1 580 396,47 €	9,49%	150 000 €	
			La Ferrière	Développement de l'attractivité du centre-bourg En favorisant la sécurité des voies, Les déplacements doux et accessibilité	1 septembre 2021	753 210,00 €	20,46%	154 142 €	
Action n° 16 : Favoriser le développement des commerces de proximité et des services			La Tablière	Construction d'un café-épicerie multi-services	1 janvier 2022	970 862,00 €	30,00%	171 289 €	
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Actualisation de notre Schéma De développement numérique	n.c.	n.c.	n.c.		
Action n° 21 : Favoriser une offre de services numériques et de conseil			La Roche-sur-Yon Agglomération	Déploiement des Pass Numériques Et de conseillers numériques	1 janvier 2021	80 000,00 €	30,00%	24 000 €	
			Ville de La Roche-sur-Yon Vendée Habitat	PRIR Vignes aux Roses (aménagement urbains, Réhabilitation de logements sociaux, Création d'équipements publics)	1 septembre 2021	12 000 000,00 €	20,00%	2 400 000 €	
Action n° 22 : Favoriser une offre de services numériques et de conseil			La Roche-sur-Yon Agglomération	Création d'un CAS pour une politique gérontologique intercommunale ambitieuse et pertinente	n.c.	n.c.	n.c.		
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Actions de maintien à domicile et soutien aux projets d'humanisation par la création de résidences dédiées	n.c.	n.c.	n.c.		
Stratégie de cohésion du territoire		Action n° 23 : Favoriser une offre de services numériques et de conseil		Aubigny-Les-Clouzeaux	Travaux d'extension de l'accueil de loisirs des Clouzeaux	1 mars 2021	291 667,00 €	30,00%	87 500 €
				Thorigny	Construction d'un nouvel ALSH	1 janvier 2022	736 022,00 €	30,00%	220 807 €
		Action n° 24 : Favoriser une offre de services numériques et de conseil		MUNICIPALITÉ DE L'ÉDUCATION NÉCESSAIRE Dompreire-sur-Yon, Mouilleron le Capif, La Tablière, Rives de l'Yon, Venansault, Nessay, La Ferrière et La Roche-sur-Yon	Déploiement d'équipements numériques Dans les écoles primaires	1 mars 2021	n.c.	n.c.	
				communes de l'agglomération	Déploiement d'équipements d'accès aux services Pour les citoyens telles les Maisons France Services	n.c.	n.c.	n.c.	
	Action n° 25 : Favoriser une offre de services numériques et de conseil		La Roche-sur-Yon	3ème Maison de santé pluriprofessionnelle	n.c.	1 000 000,00 €	n.c.		
			La Roche-sur-Yon	Création d'une pépinière médicale	n.c.	n.c.	n.c.		
	Action n° 26 : Favoriser une offre de services numériques et de conseil		Université de Nantes Département de la Vendée	Centre de santé étudiants	n.c.	n.c.	n.c.		
			CHD	Construction de logements pour les Internes en médecine	n.c.	3 200 000,00 €	35,00%	1 134 000,00 €	
	Action n° 27 : Favoriser une offre de services numériques et de conseil		Venansault	Extension et réhabilitation du dojo	1 avril 2021	120 000,00 €	16,67%	20 000 €	
			La Roche-sur-Yon Agglomération	Construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles : Le Oréal M	1 novembre 2019	7 800 000,00 €	34,00%	2 652 000 €	
Action n° 28 : Favoriser une offre de services numériques et de conseil		La Roche-sur-Yon Agglomération	Réhabilitation et extension du complexe aquatique Arago Equipements	1 février 2021	469 500,00 €	36,21%	170 000 €		
		La Roche-sur-Yon	Relocalisation du cinéma Le Concorde	1 septembre 2021	6 500 000,00 €	35,00%	2 275 000 €		
		La Roche-sur-Yon	Requalification de la salle omnisports	1 avril 2021	1 500 000,00 €	13,21%	198 106 €		
		La Roche-sur-Yon	Restructuration et reconstruction Du site sportif Ladoumègue	n.c.	n.c.	n.c.			
Action n° 29 : Favoriser une offre de services numériques et de conseil		communes de l'agglomération	Renouvellement de la Charte de gouvernance Et du pacte fiscal et financier	n.c.	n.c.	n.c.			
		La Roche-sur-Yon Agglomération ANSSI	Diagnostic de cybersécurité	1 septembre 2021	n.c.	n.c.			
					78 311 409,69 €				



## Annexe 4 – Annexe financière

Avenant de financement annuel  
Contrat territorial de relance et de transition écologique

ANNEXE 20... (millésime)

ENTRE Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

ET

La Communauté de Commune/Communauté d'agglomération/commune de

représentée par son Président/Maire

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

### **Préambule**

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constitue une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

**Le contrat territorial de relance et de transition écologique** accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que définit par la CC/Communauté d'agglomération/commune. La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

**VU** le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le .....2020 avec la CC/Communauté d'agglomération/commune de.... ,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

### **ARTICLE 2 : Suivi**

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

Le préfet de la Vendée,

Le Président/le maire de ...



Orientations stratégiques	Actions	Intitulé des projets ou des opérations	Coût total du projet / de l'opération	Porteur de projet	financements Etat accordés						
					DETR	DSIL	DSII relance	DSIL rénovation thermique	FNADT	Autres	
Stratégie de transition écologique											
Stratégie de développement économique											
Stratégie de cohésion du territoire											
<b>TOTAL</b>						0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					0,00 €						







# Plan Climat Air Énergie Territorial

diagnostic territorial  
climat – air- énergie



**94 892 habitants**

+ 4.1 % depuis 5 ans

**Superficie :**  
**49 936 ha**

**13 communes**



## Projet de territoire

[http://www.laroche-sur-yon-agglomeration.fr/uploads/Document/2b/16190651\\_Projet-territoire-webreduit.pdf](http://www.laroche-sur-yon-agglomeration.fr/uploads/Document/2b/16190651_Projet-territoire-webreduit.pdf)

## La Roche-sur-Yon Agglomération

### L'évolution de la population

L'agglomération yonnaise est un territoire dynamique dont la progression démographique est due aussi bien au solde naturel que migratoire, cependant depuis 2009, on constate un recul des classes d'âges entre 15 et 59 ans et une progression des plus de 60 ans qui révèle un vieillissement de la population.

L'attractivité du territoire découle de 2 facteurs : de la fonction polarisante de la ville de La Roche-sur-Yon, important pôle d'emplois et de services d'une part, et d'autre part du cadre de vie proposé par les communes plus rurales périphériques.

Les études prospectives estiment une augmentation de la population de 28 % à l'horizon 2050 à l'échelon vendéen. (770 000 habitants en 2050).

## La stratégie de territoire

L'action de l'Agglomération s'inscrit dans une logique de territoires où les différents documents de planification sont interdépendants.

Le PCAET de l'Agglomération sera compatible avec les documents élaborés au niveau national, régional et intercommunal.

### Le projet de territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération

Il a été approuvé en juin 2015. Les trois piliers de développement durable sont intégrés dans l'action de l'Agglomération :

- L'efficacité économique en assurant une croissance saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social,
- L'équité sociale en satisfaisant les besoins essentiels en logements, de solidarité et d'accès aux services publics, tout en réduisant les inégalités entre les habitants du territoire,
- La qualité environnementale en préservant les ressources naturelles à long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant les impacts environnementaux.

Le projet de territoire annonce la volonté de participer, à l'échelle de l'Agglomération, au défi de la transition énergétique en s'appuyant sur des actions concrètes, notamment :

- L'élaboration du plan climat air énergie territorial qui définit les actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- L'accompagnement de projet d'énergies renouvelables,
- L'exemplarité dans la gestion et la réalisation des équipements.

## Le schéma de cohérence territorial (SCOT)

La Roche-sur-Yon Agglomération et la communauté de communes Vie et Boulogne constituent le syndicat mixte du Pays Yon et Vie. C'est cette structure qui a porté, au nom des 2 intercommunalités, le dossier TEPCV.

### Le SCOT du Pays Yon et Vie

<http://www.paysyonetvie.fr/le-pays-yon-vie/ses-initiatives/l-amenagement-du-territoire/le-scot-en-revision-depuis-2012/#8>

Le Syndicat Mixte est, notamment, chargé de l'élaboration et du suivi du schéma de cohérence territorial (SCoT), dont la révision a été approuvée le 8 décembre 2016.

Le document d'orientations et d'objectifs affiche notamment sa volonté d'agir en faveur de la réduction de la consommation de l'espace, d'une autre forme de mobilité par l'augmentation de la part des modes partagés (covoiturage, transports collectifs, PDIE) et des modes actifs (marche, vélo), et en faveur de la préservation et la valorisation des ressources naturelles en se donnant l'ambition de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

## Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)

Le SRCAE des Pays de la Loire adopté le 18 avril 2014, établit des objectifs chiffrés à horizon 2020 et 2050 en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques et une valorisation du potentiel des énergies renouvelables dans des conditions acceptables sur les plans économique, environnemental et social. Le scénario prévoit en particulier pour 2020 :

- Une baisse de 23% de la consommation d'énergie par rapport à la consommation tendancielle (qui serait atteinte sans mesures particulières),
- Une stabilisation des émissions de GES à leur niveau de 1990, ce qui compte tenu de la pression démographique, représente une baisse de 23 % des émissions par habitant par rapport à 1990,
- Un développement des ENR conduisant à porter à 21% la part des ENR dans la consommation énergétique régionale,
- Une limitation des émissions de polluants pour améliorer la qualité de l'air.

L'atteinte des objectifs du SRCAE exige d'intensifier les efforts pour inscrire la Région dans une trajectoire énergétique et climatique plus soutenable.

La feuille de route régionale 2017-2021 décline les actions impulsées au niveau régional. En s'appuyant sur des actions de sensibilisation, la formation et la territorialisation, elle met l'accent sur :

- La production d'énergies renouvelables,
- L'efficacité du parc immobilier,
- Le développement de la mobilité durable,
- Le stockage de l'énergie et du carbone,
- Les réseaux intelligents.

La région des Pays de la Loire a, par ailleurs, conduit des réflexions complémentaires :  
- Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,  
- La stratégie alimentaire partagée 2016-2020.

### La feuille de route régionale

[http://www.paysdelaloire.fr/no\\_cache/actualites/actualite-detaillee/n/transition-energetique-la-feuille-de-route-de-la-region-des-pays-de-la-loire/](http://www.paysdelaloire.fr/no_cache/actualites/actualite-detaillee/n/transition-energetique-la-feuille-de-route-de-la-region-des-pays-de-la-loire/)

Loi de transition énergétique  
pour la croissance verte (TECV).

**Objectifs GES :**  
**-3 % par an**

**Objectifs énergie :**  
**Fossiles : - 1.7 % / an**  
**Totales : - 1.2% / an**

## La loi de transition énergétique

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) fixe les ambitions de la France :

### **GES : (objectifs fixés par rapport à 1990)**

Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030,  
Division par 4 en 2050 (facteur 4 équivalent à une réduction de 75 %)

### **Consommations d'énergie (objectifs fixés par rapport à 2012)**

Réduire de 30 % à l'horizon 2030 les consommations énergétiques primaires des énergies fossiles,  
Réduction de 20 % à l'horizon 2030 et de 50 % à l'horizon 2050 de la consommation énergétique finale.

### **Energies renouvelables**

Porter la part des ENR à 23 % dans la consommation finale d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030

### **Pollution atmosphérique**

Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

### **Rénovation énergétique :**

Disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés BBC à l'horizon 2050 en menant une politique de rénovation énergétique des logements concernant majoritairement les ménages les plus modestes.

### **Réseaux de chaleur et de froid :**

Multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

## Le diagnostic territorial

Il permet de construire le PCAET grâce à une meilleure connaissance de l'existant. C'est sur la base du diagnostic que seront déterminés des objectifs ambitieux mais atteignables sur les courts, moyens et longs termes.

Le diagnostic doit comporter :

- Un état des lieux de la situation énergétique incluant :
  - Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction,
  - Une présentation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et de leurs options de développement,
  - Une analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables.
- L'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de leur potentiel de réduction,
- L'estimation des polluants atmosphériques et de leur potentiel de réduction,
- L'estimation de la séquestration nette de CO<sub>2</sub> et de son potentiel de développement,
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

# État des lieux de la situation énergétique

## Les données territoriales

**1937 GWh**

consommés en 2014

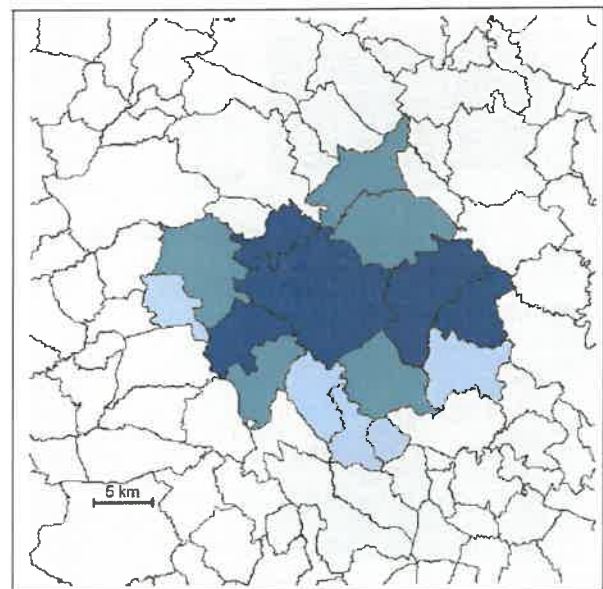
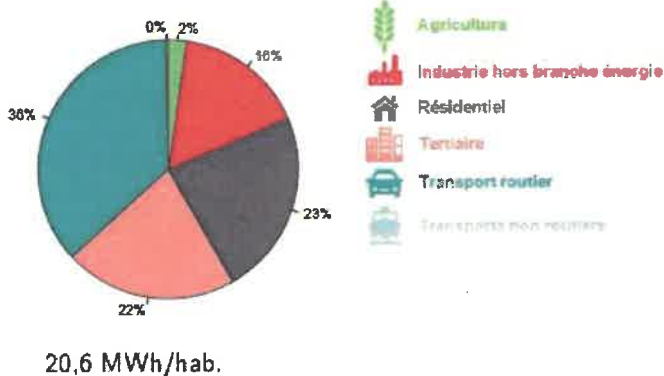


**-12.3 %**  
entre 2008 et 2014 :

### Consommations d'énergie du territoire

Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

Le transport routier est le principal poste de consommation énergétique du territoire.



Consommations d'énergie finale par commune  
(en GWh par habitant)

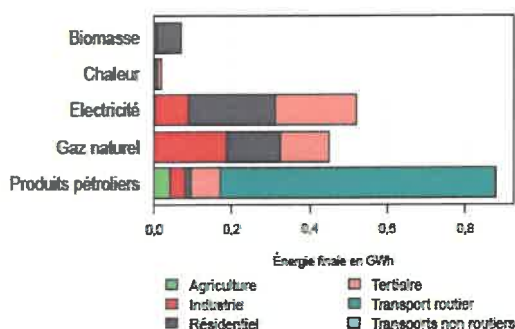
- 9 à 14 MWh / hab
- 14 à 20 MWh / hab
- 20 à 71 MWh / hab

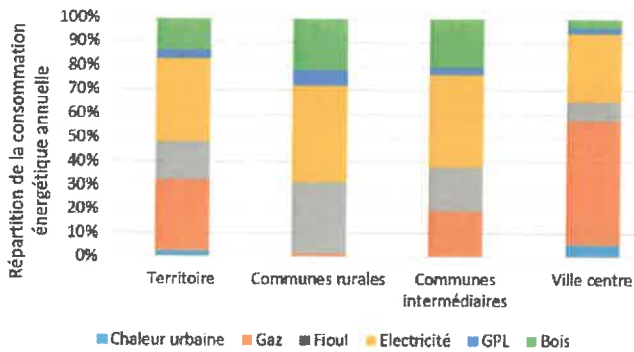
Consommation de **20.6 MWh/hab**, légèrement plus faible que la moyenne vendéenne 23.1 MWh/hab et que la moyenne régionale 24.3 MWh/hab

### Consommation d'énergie finale par type et par secteur

Les produits pétroliers constituent le 1<sup>er</sup> poste énergétique. Ils sont consommés essentiellement dans le secteur des transports.

Données Basemis 2008 – 2014





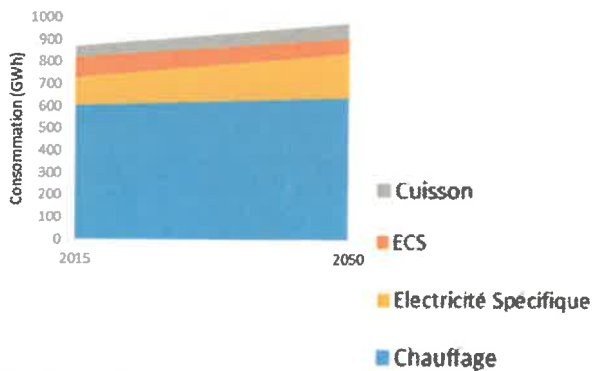
## Focus sur le secteur résidentiel :

Source Pierre Pigné

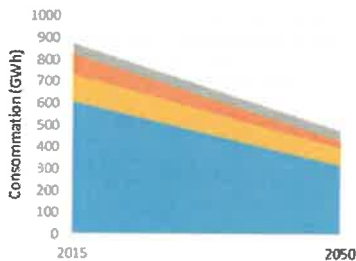
### Répartition des énergies dans le secteur résidentiel

Le chauffage représente 70 % des consommations énergétiques. L'électricité y a une part prépondérante dans les communes les plus rurales (ou l'offre de gaz n'existe pas).

### Scénario tendanciel



### Scénario volontariste



### Évolution de la consommation énergétique à l'horizon 2050

#### Au fil de l'eau

La tendance est à la stabilisation des besoins de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de cuisson malgré l'augmentation du nombre de logements (liés à l'augmentation de la population).

L'augmentation des besoins électriques spécifiques (électroménager, audiovisuel, informatique) est importante.

Ce scénario nécessite de continuer à recourir aux produits pétroliers

#### Scénario volontariste :

Le scénario qui ferait baisser de 50 % les consommations énergétiques est envisageable au prix d'une politique ambitieuse et volontariste :

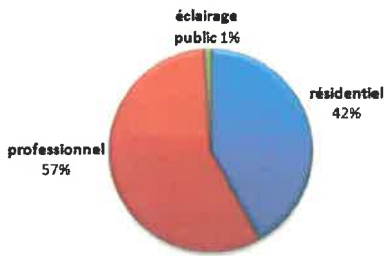
- Sobriété : effort comportemental de réduction des consommations
- Efficacité : amélioration de l'efficacité thermique des logements et des systèmes : généralisation des rénovations BBC
- Renouvelables : fin des énergies fossiles et couverture des besoins avec l'électricité renouvelable, le bois et le biogaz



# Evolution de la consommation d'électricité :

Données Enedis

**541 GWh** électricité consommés sur l'Agglomération en 2016

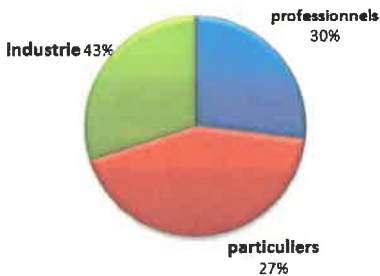


## Évolution de la consommation des éclairages publics et du nombre de compteurs :

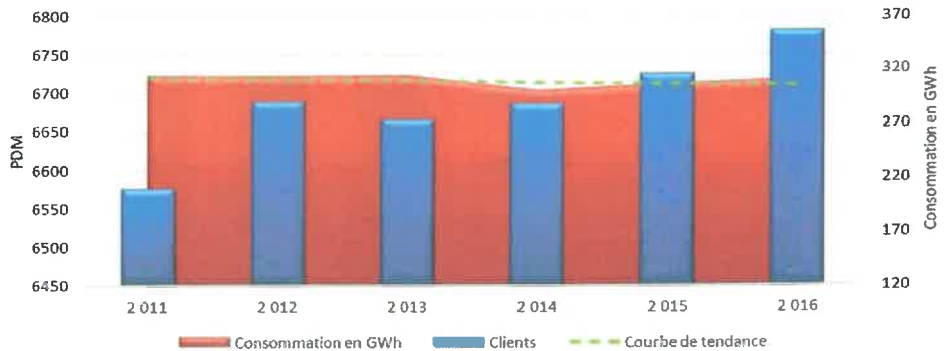


Au fil des années, le nombre de compteurs augmente et la consommation des éclairages publics baisse de 11.25 % (entre 2011 et 2016). Si l'éclairage public ne représente que 1 % de la consommation électrique du territoire, il reste un poste financier important pour les communes.

**51393 clients** raccordés sur l'Agglomération en 2016

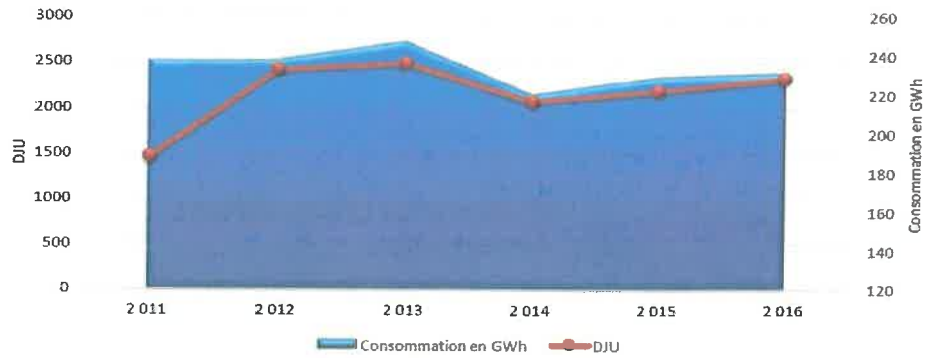


## Évolution de la consommation du nombre de clients professionnels et industriels :



Liées à l'activité économique, les consommations ont recommencé à augmenter depuis 2014. Professionnels : petites entreprises, artisans, commerçants. La consommation industrielle a baissé de 8 GWh en 6 ans, celle des professionnels augmente légèrement.

## Évolution de la consommation résidentielle :



Tandis que le nombre de clients continue de croître, les consommations des clients particuliers de l'Agglomération se stabilisent. L'évolution de la consommation est très liée à la rigueur climatique et suit celle des DJU (degrés jours unifiés).

## Evolution de la consommation de gaz :

Données GRDF

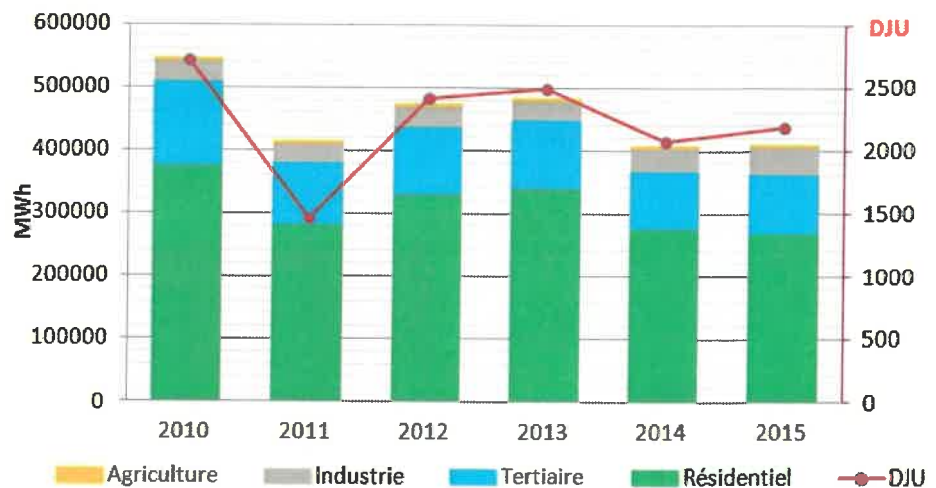
### Évolution de la consommation gaz :

**367 GWh gaz**

consommés sur l'Agglomération

**17812 clients**

raccordés sur l'Agglomération en 2015



Le nombre de clients résidentiels augmente régulièrement chaque année (+ 2.3 % entre 2010 et 2015).

Comme pour l'électricité, la consommation de gaz est corrélée aux DJU.

## Réseaux de transport d'énergies

### Réseaux d'électricité : ENEDIS

Données Enedis

En 2016, 541 GWh d'électricité ont été consommés sur l'Agglomération, (soit 11 % de la consommation vendéenne).

Le réseau est constitué sur l'Agglomération de :

51393 points de mesures (PDM),

989.4 km de réseau basse tension dont 61.9 % est en souterrain,

953.5 km de réseau haute tension dont 43.07 % est en souterrain.

**1943 km de  
réseau électrique**

## **390 km de réseau gaz**

### **Réseaux de gaz : GRDF**

*Données GRDF*

80 % de la population de l'Agglomération est desservie par le réseau de gaz naturel GRDF.

390 km de réseau – 17 728 clients dont 15826 sur La Roche-sur-Yon.  
6 communes sur 13 sont desservies.

En 2015, 367.3 GWh ont été consommés sur l'Agglomération, (soit 16 % de la consommation vendéenne).

Les compteurs gaz communicants seront déployés sur l'Agglomération à partir de 2018. Ces compteurs permettront une meilleure analyse des consommations et une facturation avec mise à disposition d'index réels. Ce sont des outils supplémentaires au service de la maîtrise de la consommation.

## **85 km de réseaux Sorégies**

### **Réseaux de gaz : Sorégies**

*Données Sydev*

Sorégies dessert en gaz de ville 5 communes : Aubigny-Les Clouzeaux, Rives de l'Yon, Landeronde, Nesmy et Venansault.

### **Réseaux de chaleur :**

Vendée Habitat dispose de 2 réseaux de chaleur privés sur les cités des Pyramides et de la Vigne aux Roses.

En 2013-2014, une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur alimenté avec de la biomasse a été conduite. Le réseau de 13 km devait desservir de gros consommateurs (hôpitaux et clinique, cités de Vendée habitat, et des opérateurs privés). Dans un contexte de baisse du prix du gaz, cette étude n'avait pas montré la prépondérance du réseau face aux installations traditionnelles.

## **Les énergies renouvelables**

### **1.7 % d'électricité renouvelable**

*/électricité consommée*

### **11.3 GWh d'électricité renouvelable**

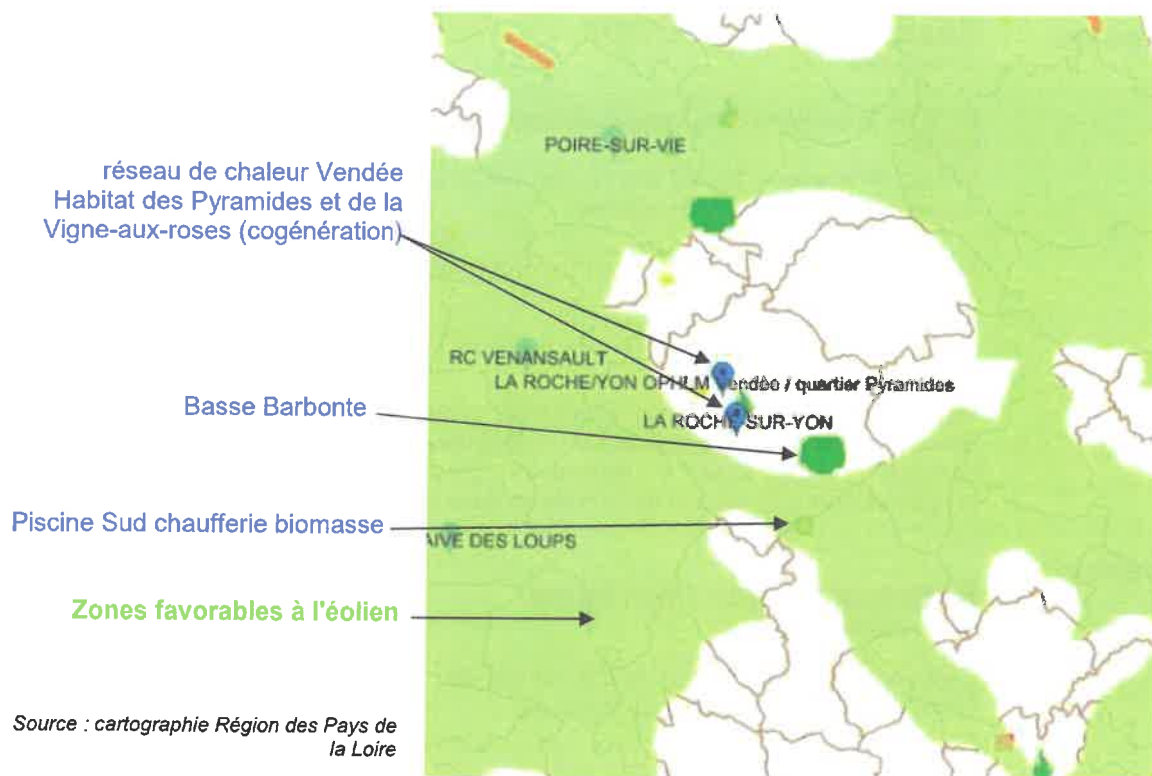
La production d'énergies renouvelables dans l'Agglomération repose uniquement sur le photovoltaïque.

La part d'électricité renouvelable rapportée à la consommation électrique est très faible (1.7 %) et à développer.

Ce bilan va évoluer avec la mise en service de la ferme photovoltaïque de Basse Barbonte en décembre 2017.

Le territoire produit 11.3 GWh injectés dans le réseau public soit 120 kWh/hab.

La production de chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie, biomasse, récupération de chaleur perdue...) notamment diffuse (petites installations résidentielles) est difficile à mesurer.



### Les projets en cours :

#### Projets validés

- Toitures photovoltaïques sur les équipements publics (dojo 800 m<sup>2</sup>, GS Pont Boileau 500 m<sup>2</sup>) puissance 165 kWc
- Installation de 200 m<sup>2</sup> pour l'eau chaude solaire et 1700 m<sup>2</sup> de PV en autoconsommation à la piscine Arago couvriront 44 % des besoins d'eau chaude et 10 % des besoins d'électricité.

#### Projets au stade études

- Ferme photovoltaïque à Sainte-Anne (commune de La Roche-sur-Yon) : 4.05 MWc installés, production attendue : 4756 MWh/an.

## Potentiel de développement des ENR :

### Photovoltaïque



En 2014, la DREAL a réalisé un recensement des sites offrant un potentiel d'implantation de parcs photovoltaïques au sol. Parmi ces sites, ceux des anciens centres de stockage de déchets de Nesmy et du Tablier n'ont pas encore fait l'objet d'études.

Les gros consommateurs d'énergie sur les zones industrielles ou d'activités peuvent également offrir un potentiel de PV en toitures pour de l'autoconsommation et/ou distribution dans le réseau. Le résidentiel offre également un gisement important de toitures bien orientées et d'une surface suffisante.

### Bois énergie :



L'agglomération offre un potentiel important de consommation de chaleur qui garantit un débouché au développement d'une filière bois-énergie. Cette filière peut trouver des sources de production et de consommation au sein du Pays Yon et Vie. La ressource de bois valorisable sur le Pays Yon et Vie est d'environ 42 000 T/an. Si le bois forestier est exploité à 98 %, le bois issu des haies bocagères offre un potentiel de 7 120 T/an supplémentaires soit un potentiel de chaleur d'environ 26 000 MWh/an.



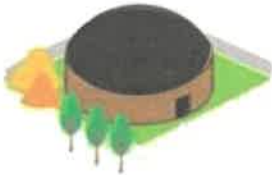
### **Eolien :**

Très controversé, le développement de l'éolien sur le territoire doit faire l'objet d'un consensus entre habitants, collectivités et promoteurs.

Le conseil départemental a adopté une motion pour un développement raisonné de l'éolien terrestre en Vendée, privilégiant la densification des parcs existants. Chaque intercommunalité devra définir son propre schéma de développement.

Techniquement, plusieurs sites sur l'agglomération, répondant aux contraintes réglementaires et techniques pourraient être étudiés.

La participation citoyenne pourra être une piste de développement et d'acceptabilité.



### **Méthanisation :**

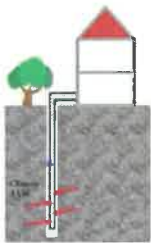
Produit localement à partir de déchets, le biométhane peut être injecté dans les réseaux de distribution.

La production de bio gaz par méthanisation est une source de développement pour quelques exploitations ou groupements d'exploitants agricoles.

Cette énergie requiert un investissement conséquent et de la technicité pour les exploitants.

Le territoire possède un gisement agricole intéressant pour la méthanisation mais un potentiel de déchets de l'industrie agroalimentaire limité.

Selon GRDF, le potentiel bio méthane sur la Vendée représente 30 % de la consommation en gaz de l'Agglomération.



### **Géothermie :**

Le sous-sol vendéen ne dispose pas du potentiel propice à la généralisation de ce type d'installations.

Quelques bâtiments sont équipés de forages verticaux alimentant des pompes à chaleur (les écuries des Oudairies, le Primyon place de la Vendée, les jardins de Brossolette).

## **Énergies citoyennes et participatives**

Le collectif Énergies citoyennes et participatives (composé d'acteurs de la protection de l'environnement, de l'énergie et de l'ESS) appelle à ce que soit inscrit dans les politiques nationales, régionales et locales, l'objectif de 15 % des énergies renouvelables entre les mains des citoyens et des collectivités d'ici 2030, ainsi que les leviers pour y parvenir.

Les fédérations professionnelles du secteur ont également affirmé leur souhait de s'inscrire dans cette dynamique car les projets portés par les territoires ont davantage de chances de réussir et de bénéficier directement au développement local.

# Estimation des émissions de gaz à effet de serre

## Le Bilan Carbone®

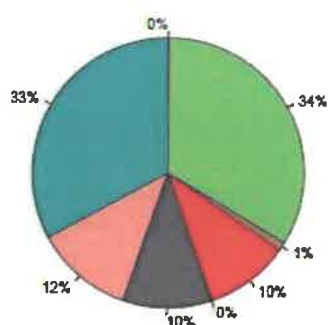
Le Bilan Carbone® porte d'une part sur les émissions « patrimoine et compétences » liées au patrimoine (bâtiments, voiries, matériels...), aux services que la collectivité rend à la population (transports, déchets, assainissement...), sur lesquels elle a la capacité d'agir, et d'autre part sur les émissions globales du territoire sur lesquelles les actions de la collectivité ne sont qu'incitatives.

## Émissions de gaz à effet de serre du territoire

Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

**561 000 teqCO<sub>2</sub>**

émises en 2014



6 teqCO<sub>2</sub>/hab.



**-10.8 %**

entre 2008 et 2014 :



Les secteurs agriculture et transport routier sont les principaux émetteurs de GES du territoire.

L'activité agricole est une source importante de GES qui sont dans ce cas d'origine non énergétique. La fertilisation des sols est la 1<sup>ère</sup> source de GES d'origine agricole en France (46%), devant la fermentation entérique (27%) et les déjections animales (19%)

L'agriculture de l'agglomération relève de ces pratiques par une spécialisation dans l'élevage, notamment bovins et en polyculture.

Toutefois, l'entretien des terres permet au territoire de posséder un potentiel de séquestration de carbone.

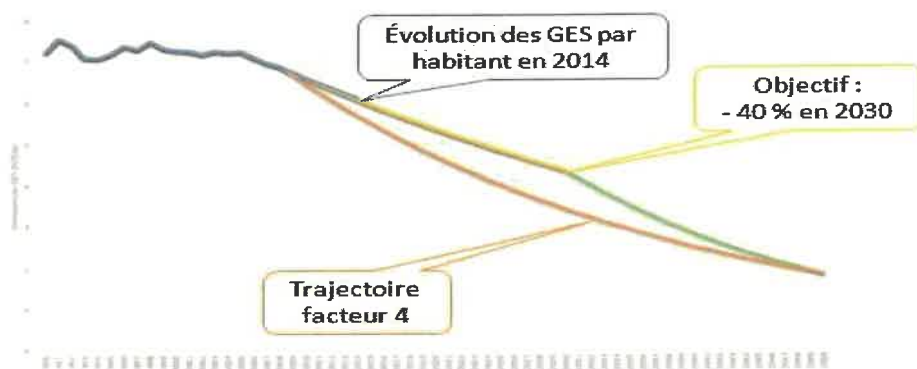
## La tendance des émissions du territoire (teqCO<sub>2</sub>) :

Objectif 2014 : -11,8%  
Atteint en 2014 : -8,5%



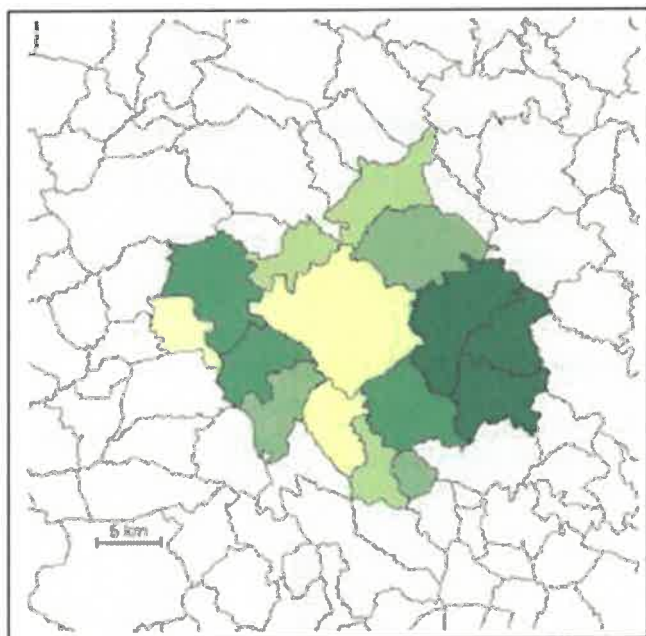
## La tendance des émissions du territoire (tequCO<sub>2</sub> / habitant) :

Objectif 2014 : -11,8%  
Atteint en 2014 : -10,9%



## Les émissions dans les communes de l'Agglomération.

Logiquement, les communes les moins denses et les plus agricoles sont pénalisées en matière d'émissions par habitant.



### Emissions de gaz à effet de serre par commune

Les émissions de l'Agglomération sont en moyenne de **6 teqCO<sub>2</sub>/hab** soit moins que les moyennes vendéennes ou régionales.

moyenne vendéenne = 8.1 teqCO<sub>2</sub>/hab  
moyenne régionale = 8.3 teqCO<sub>2</sub>/hab.

- 4 à 6 teq CO<sub>2</sub> / hab
- 6 teq CO<sub>2</sub> / hab
- 6 à 8 teq CO<sub>2</sub> / hab
- 8 à 10 teq CO<sub>2</sub> / hab
- 10 à 23 teq CO<sub>2</sub> / hab

# L'actualisation du Bilan Carbone® patrimoine et compétences

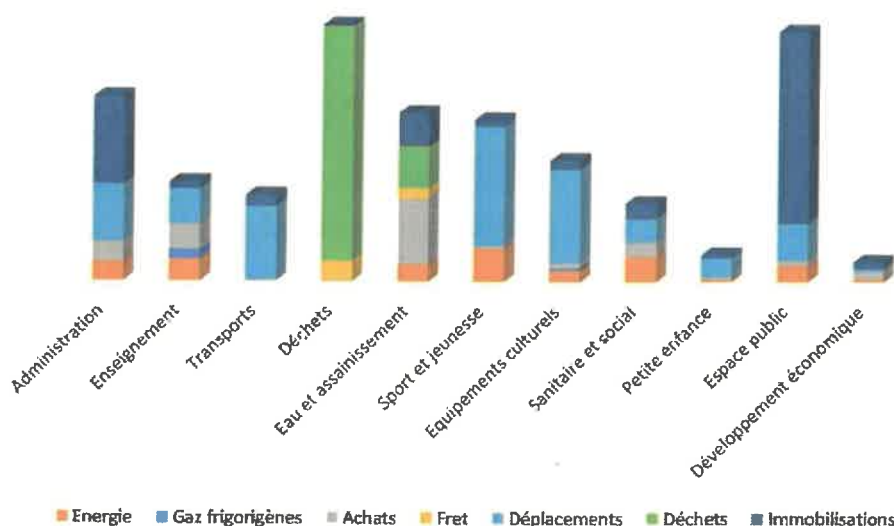
L'actualisation du Bilan Carbone® a été réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Les données 2016 (à défaut 2015) ont été prises en compte et comparées à celles de 2009 (1<sup>er</sup> bilan édité en 2010).

Les flèches  ou  indiquent dans la suite du document, l'évolution des émissions de GES entre 2009 et 2016

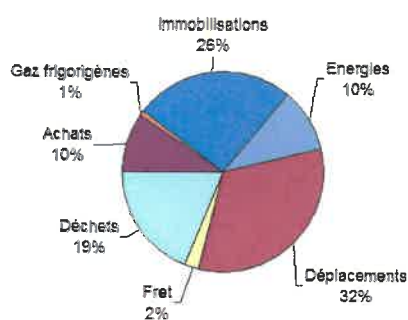
## Patrimoine et services : 49 290 teqCO<sub>2</sub>

émises par le patrimoine et pour le fonctionnement des services de la ville et de l'Agglomération

### Emissions 2016 par entité et par postes

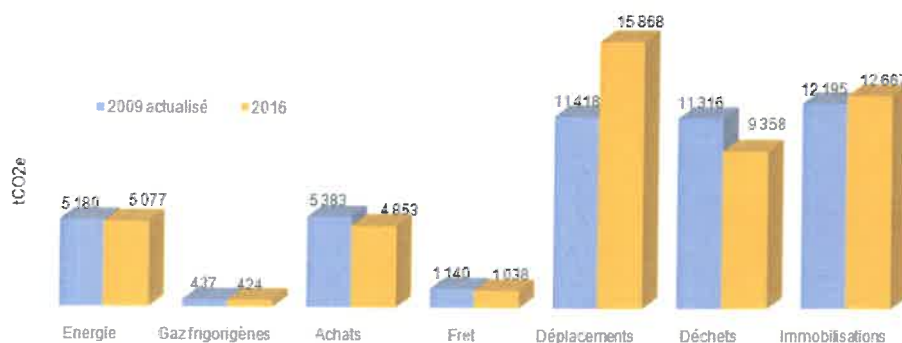


## Les émissions GES



### Comparaison 2009 - 2016

Le 1<sup>er</sup> périmètre de responsabilité est le périmètre des services gérés par la collectivité. Elle y a les moyens d'agir pour infléchir la tendance

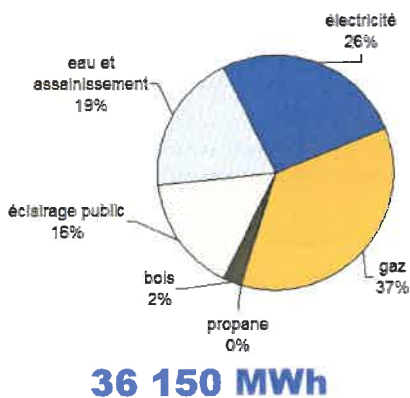


Sur le 1<sup>er</sup> périmètre de responsabilité





## consommations d'énergies



## L'énergie

L'énergie (hors déplacements) est consommée sur 3 postes essentiels de dépenses : les bâtiments de la collectivité (électricité, gaz, bois et propane), l'éclairage public et les installations d'eau et d'assainissement (usine de traitement, stations d'épuration, pompes de relevage...), L'ensemble représente une consommation de 36 150 MWh.

Les émissions de GES liées à ces énergies sont légèrement plus faibles en 2015 par rapport à 2009 en raison de l'utilisation du bois à la piscine Sud.



**89 kWh / an.m<sup>2</sup>**

de consommation d'énergie des bâtiments

## Les consommations d'énergie des bâtiments

Depuis 2009, des équipements ont été acquis ou construits : la piscine Sud, les multi accueils (de la Vallée verte à La Roche-sur-Yon, des Clouzeaux et de La Chaize-le-Vicomte), le pôle associatif, la loco numérique, l'EHPAD Tapon, le parking de la gare, le chantier collectif, la police municipale, l'office du tourisme..., d'autres ont été sortis du patrimoine (fin de location) ou démolis.

Le ratio de consommation surfacique est faible : 89 kWh / m<sup>2</sup>.an

Ce bon résultat est dû à des régulations et automatismes s'adaptant à la présence du public dans les locaux mais montre également la nécessité d'optimiser encore l'utilisation des locaux

au total

à périmètre équivalent



Plusieurs facteurs impactent les émissions de GES des bâtiments :

- L'augmentation de la surface du patrimoine de 14 %,
- La rigueur climatique : - 8.3 % (2015 est une année douce),
- La consommation surfacique liée à l'amélioration des bâtiments (isolation, régulation, choix d'énergies...),

Globalement, en tenant compte des DJU, les émissions ont augmenté de 2 % mais à périmètre équivalent, elles ont baissé de 10.5 %.

**Un parc de 220 véhicules**



## Les déplacements professionnels

Moins de voitures moins émissives et moins consommatrices : En 2010, un audit du parc véhicules a permis de réduire le nombre de voitures de service et de moderniser le parc.

Actuellement, la démarche Mobil'Pro dans laquelle est engagée la collectivité poursuit cet objectif d'améliorer la rentabilité économique et écologique du parc.

**17.3 km**

Distance domicile travail moyenne des agents



## Les déplacements domicile-travail des agents

En 2016, 72 agents ont un abonnement bus, 37 agents ont un abonnement train, 68 viennent à vélo, 220 viennent à pied (estimation).

La distance moyenne domicile travail est passée de 13 km en 2009 à 17.3 km en 2016, entraînant une augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans les mêmes proportions.

**1 %** des émissions  
"déplacements" du territoire



**580 kg** de déchets / **hab**  
Dont **147 km d'OM**



## Les transports en commun

L'évolution importante du service entre 2009 et 2016 avec la desserte des communes est la cause de cette augmentation importante des émissions de GES. Toutefois, les 2500 teqCO<sub>2</sub> d'émissions des bus sont positives car elles permettent d'économiser 6200 teqCO<sub>2</sub> qui seraient émises par les véhicules personnels faisant les mêmes trajets (hypothèse avec 10 passagers en moyenne par bus).

Toutefois, une vigilance doit être portée sur l'augmentation plus importante des distances parcourues que celles des voyages.

## Le fret

Ce poste regroupe les émissions liées à la collecte des déchets, à la livraison des produits de traitement de l'eau et de l'assainissement et aux livraisons des achats divers réalisés par la collectivité.

La prédominance du poste de la collecte des déchets, passée de 3 passages par semaine en 2009 à 1 passage en 2016, la mise en place des points d'apport volontaire et des colonnes enterrées engendrent une baisse des émissions de GES liées au transport des déchets et aboutit à une baisse globale des émissions de GES du poste fret de 9 %.

## Les déchets

C'est un gros poste d'émissions puisque les déchets représentent 19 % des émissions patrimoine et services.

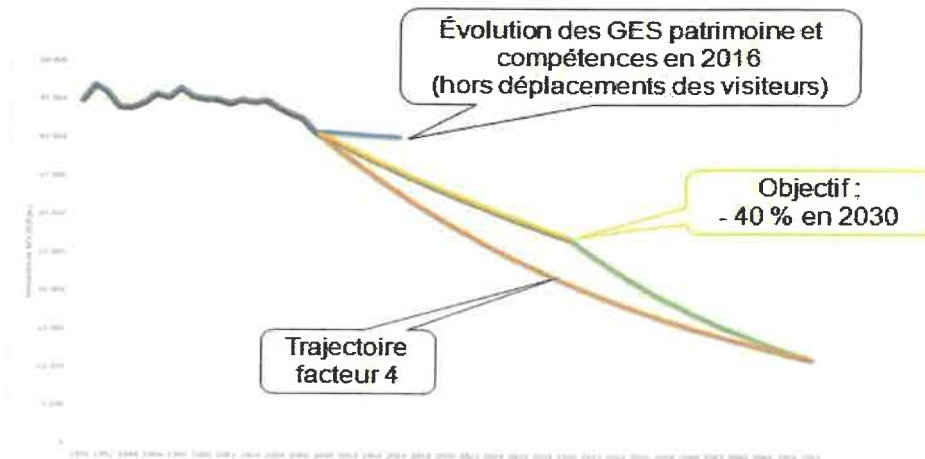
Le tonnage global des déchets collectés ou portés en déchetterie a augmenté de 11 % entre 2010 et 2015. Il s'élève en 2015 à 580 kg par habitant.

Cependant, la proportion de déchets recyclés ou valorisés (70 %) porte à 147 kg par habitant la part des ordures ménagères.

Dès 2017, ces chiffres vont évoluer positivement avec l'extension des consignes de tri aux plastiques d'emballage et la sortie du papier.

## La tendance des émissions patrimoine et service :

Sans les visiteurs  
Objectif 2016 : -13%  
Atteint en 2016 : -2%



Un gros effort doit être porté sur les thématiques des déplacements, gros contributeurs de GES et qui a évolué à la hausse : déplacements des agents de la collectivité et déplacements des visiteurs ou usagers des services.

Pour les autres postes, une baisse des émissions est constatée mais devra se prolonger et s'accroître.

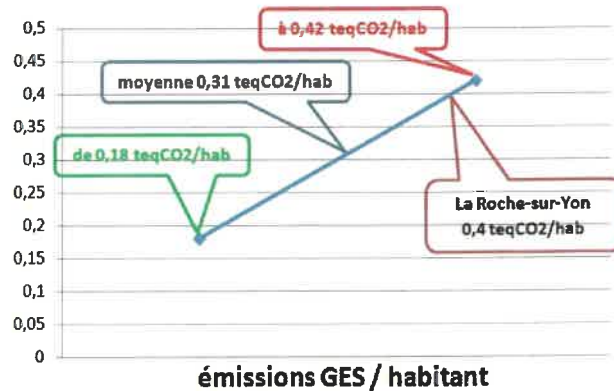
La diminution globale des GES n'est que de 2 % alors que pour être sur la trajectoire d'une réduction de -40% en 2030, la réduction aurait dû être de -13%.

## Panorama des émissions de GES «patrimoine et compétences» des communes de l'Agglomération.

Données du Bilan Carbone® Climat Mundi sept 2017

**14 500 teqCO<sub>2</sub>**

émises par le patrimoine des 12 communes de l'Agglomération (hors La Roche-sur-Yon).



En 2009, 3 communes avaient renseigné le Bilan Carbone®, une extrapolation sur les autres communes avait été utilisée.

En 2017, toutes les communes ont été sollicitées. Des extrapolations ont été réalisées pour les postes non complétés.

La comparaison 2009/2016 n'est donc pas probante.

A noter que les émissions des déchets des communes ainsi que celle des eaux usées ne sont pas comptabilisées par les communes puisqu'il s'agit d'une compétence Agglomération.

Les émissions par habitant s'échelonnent entre 0.18 et 0.42 teqCO<sub>2</sub>

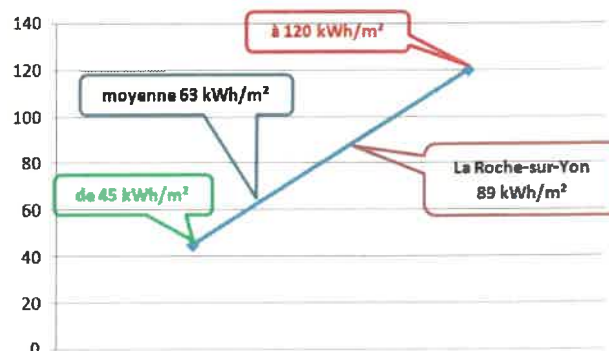
## Panorama des consommations d'énergie du patrimoine des communes de l'Agglomération.

Données SyDEV

**7 763 MWh**

consommés par les bâtiments des 12 communes de l'Agglomération (hors La Roche-sur-Yon).

### Consommations d'énergie des bâtiments

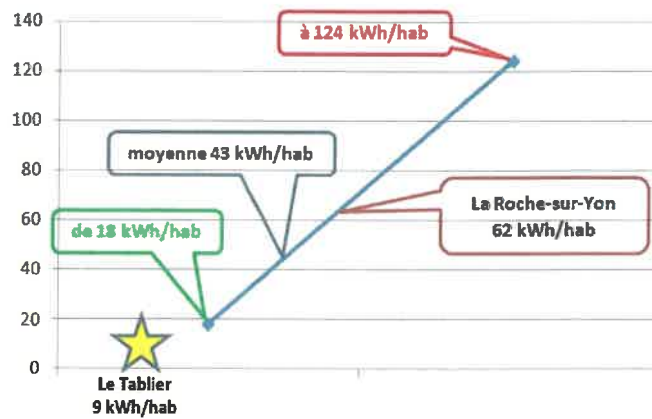


L'électricité et le gaz sont les énergies largement majoritaires dans les bâtiments des communes. Seule Thorigny dispose d'une chaudière à granulés bois pour son école – accueil – restaurant scolaire. Fougeré et Le Tablier n'ont que des chauffages électriques dans leurs bâtiments.

## Éclairage public

**1 929 MWh**

consommés par l'éclairage public  
des 12 communes de  
l'Agglomération (hors La Roche-  
sur-Yon).



Il existe de grandes disparités entre les communes sur les consommations d'éclairage public.

L'optimisation est due à la typologie des lampes, leur densité et le temps d'éclairage : 8 communes coupent l'éclairage la nuit, 2 l'abaissent à 10%.

Le Tablier est labellisé village étoilé.

# Estimation des émissions de polluants atmosphériques

## La qualité de l'air

### Indice de la qualité de l'air en 2016 :



3 jours de procédure d'information en 2016 et 3 jours en 2017 dus aux PM10

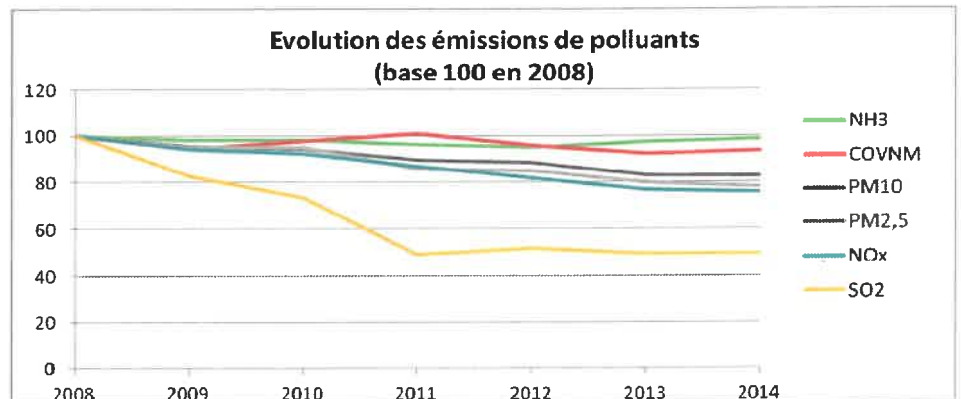
3 jours de dépassement du seuil d'alerte en janvier 2017 dus aux PM10

La Roche-sur-Yon est l'agglomération de taille moyenne la plus rurale de la Région des Pays de la Loire avec une part importante de l'agriculture dans ses émissions de particules fines.

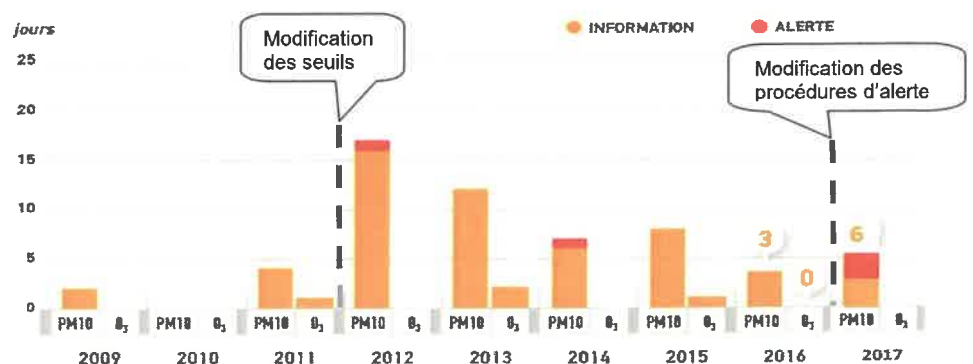
Le secteur résidentiel est également un fort émetteur de benzène et de monoxyde de carbone, représentatifs notamment du chauffage au bois des particuliers.

Une station de mesure Air Pays de la Loire, située rue Delacroix assure des relevés en continu

- des particules fines (PM10), principalement émises par l'agriculture, le chauffage au bois, les carrières, le BTP,
- des oxydes d'azote (NOx), principalement émis par les pots d'échappement,
- du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>),
- et de l'ozone (O<sub>3</sub>).



### Historique du nombre de procédures d'information ou l'alerte



Données Air Pays de la Loire 2016

## Les pollens

Sur La Roche-sur-Yon, les émissions de pollens sont suivies par l'association Air Pur 85 qui fait partie du réseau RNSA.

Le pollinarium situé aux serres municipales est agréé par l'association des pollinariums sentinelle depuis début 2018 après une période de test en 2017.

# Estimation de la séquestration nette de CO<sub>2</sub>

## L'Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt

En 2014, le secteur UTCF a absorbé

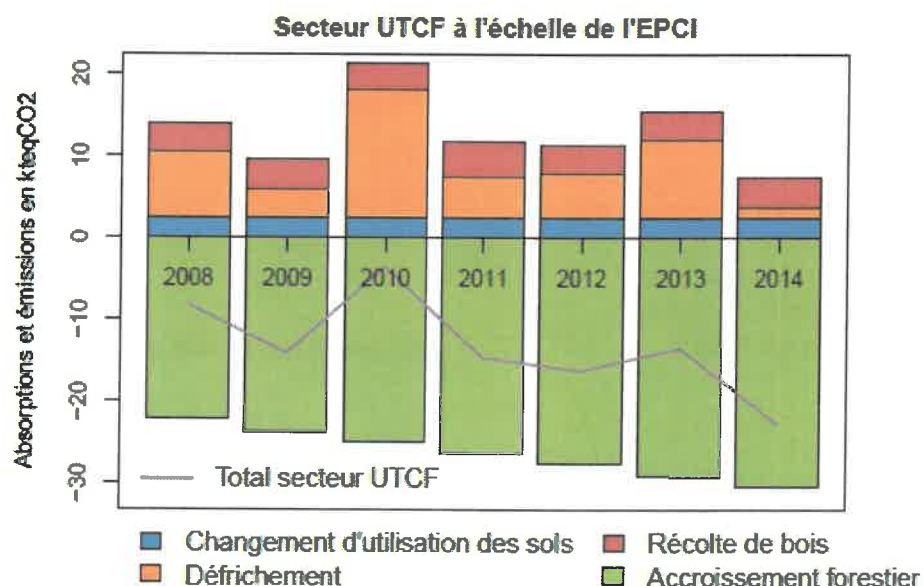
**23 000 teqCO<sub>2</sub>**

Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

Le secteur utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCF) n'est par convention pas intégré dans le total des émissions de GES du territoire. Ce secteur génère à la fois des émissions et des absorptions de CO<sub>2</sub>. Il permet d'estimer les puits de carbone sur un territoire au travers de 4 flux :

- l'accroissement forestier (absorptions),
- la récolte de bois (émissions),
- le défrichage (émissions),
- les changements d'utilisation des sols (absorptions et émissions).

Entre 2008 et 2014, l'accroissement forestier a généré plus d'absorptions de CO<sub>2</sub> que n'en ont émis les opérations de défrichage, les changements d'utilisation ou la récolte de bois.



# La vulnérabilité du territoire face au changement climatique

## Le changement climatique

**Hausse des températures moyennes + 0.8 à 1.4 °C en 2030**

A l'horizon 2030, la modélisation climatique prévoit une hausse des températures moyennes annuelles (comprise entre 0.8°C et 1.4°C selon les scénarios), une diminution modérée des précipitations annuelles moyennes, et une augmentation des épisodes de sécheresse et d'éléments climatiques extrêmes. Il est probable que cette tendance tende à s'accroître à l'horizon 2050.

Le conseil économique, social et environnemental de la région des Pays de la Loire a présenté le 23 février 2016 un rapport portant sur l'impact des changements climatiques et les mesures d'adaptation en Pays de la Loire. Les données des chapitres suivants sont issues de ce rapport.

**Stratégie d'adaptation au changement climatique dans le grand Ouest – DATARD 2013**

[http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/tude\\_adaptation\\_grand\\_ouest\\_Etat\\_synthese\\_avril\\_2013-2\\_1\\_.pdf](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/tude_adaptation_grand_ouest_Etat_synthese_avril_2013-2_1_.pdf)

L'augmentation du risque canicule est plus important en milieu urbain qu'en périphérie, les températures y étant plus élevées et peinant à baisser pendant la nuit. Le territoire, pour partie urbain, peut voir croître le phénomène d'îlots de chaleur urbains.

Ce processus a une répercussion en termes de santé publique vis-à-vis des populations les plus vulnérables, et notamment des personnes âgées.

Le système énergétique pourrait être plus vulnérable aux fortes chaleurs en raison de prélèvements d'eau supplémentaires pour les installations de production et d'accroissement des besoins pour la climatisation.

## Tensions sur l'eau

L'alimentation en eau potable est assurée par les barrages de Moulin Papon et du Marillet. Afin de prévenir l'apparition d'un déséquilibre entre la ressource en eau et les besoins, des actions de gestion collective des prélèvements, économies d'eau et substitution aux prélèvements estivaux, ont été mises en place.

La tension sur l'eau ne résulte pas seulement de la nécessité de subvenir aux besoins de différents publics, elle est également accrue par la qualité de l'eau. L'évaluation de l'état écologique des cours d'eau, réalisé par la DREAL, montre que sur le territoire, les masses d'eau sont globalement dans un état médiocre ou mauvais.

L'augmentation de la température et la baisse de la pluviométrie en été serait responsables :

- D'une moindre disponibilité des eaux souterraines : la recharge en eaux souterraines pourrait baisser de 30 % en 2050 (estimation sans prise en compte de l'impact touristique ou de prélèvements agricoles du fait de sécheresses),
- D'une moindre efficacité des barrages par plus forte évaporation,
- De l'altération de la qualité des eaux superficielles (la diminution de la pluviométrie réduirait le volume d'eau disponible pour dissoudre les polluants et augmenterait donc leur concentration),
- Du développement de cyanobactéries par augmentation de la température de l'eau.

## Risques naturels

### **Inondations :**

Les inondations vont voir leur fréquence et leur intensité augmenter. La DDTM mène actuellement une réflexion sur la prévention du risque inondation sur le cours d'eau de l'Yon, les enjeux étant potentiellement non négligeables.

Cette réflexion pourrait aboutir sur la prescription d'un plan de prévention du risque inondation (PPRI) en 2018.

Un schéma directeur des eaux pluviales est en cours d'élaboration, il devrait déboucher sur un programme d'actions spécifiques destiné à minima à traiter les points noirs déjà identifiés.

### **Evenements climatiques extrêmes :**

Des événements de type tempêtes, inondations ou canicules fragilisent les infrastructures (réseaux d'assainissements, lignes électriques et téléphoniques, structures de voiries, bâtiments...) et pourraient avoir comme conséquences :

- Des baisses de la productivité des équipements et dans certains cas l'interruption de l'activité,
- La détérioration de la qualité des services rendus aux usagers,
- La modification des pratiques et des comportements des usagers,
- L'incapacité des réseaux à répondre aux pics de demande.

### **Retrait gonflement des argiles :**

L'Agglomération est soumise au risque de retrait et gonflement des argiles avec un aléa faible à moyen.

Les bâtiments à fondations superficielles peuvent subir des dommages en période de sécheresse.

## Impacts sur les écosystèmes

Les effets du changement climatique sont déjà sensibles en Pays de la Loire :

- dates de vendanges avancées de 12 à 17 jours,
- Augmentation de la température de la Loire de 0.8 °C avec un impact sur la biodiversité du fleuve,
- Arboriculture : dates de floraisons avancées de + de 10 jours.

Le changement climatique va généraliser les phénomènes suivants :

- Cycles végétaux : changement de calendrier pour les cultures : semis, moissons, récoltes, vendanges,
- Développement de nouvelles essences d'arbres autrefois plus au Sud,
- Espèces animales perturbées,
- Des réservoirs de biodiversité vont être affectés : milieux humides, cours d'eau.

## Impacts sur l'alimentation

- Les agriculteurs vont devoir adapter leur système de production aux nouvelles contraintes climatiques : adoption de variétés mieux adaptées, adaptation des pratiques (irrigation, dates de semis...) cultures de remplacement (variétés herbagères pour l'assolement),
- La hausse des températures est bénéfique pour la viticulture (+ de sucres – de chaptalisation) mais mauvaise pour l'arboriculture qui doit se défendre contre de nouveaux insectes,
- En maraîchage, la modification de la saisonnalité de la production perturbe les cours et la disponibilité des saisonniers,
- Réintroduction des haies et brise vents,
- Modification des comportements alimentaires : pendant les canicules : consommation de produits légers et boissons au détriment des repas et baisse de la fréquentation des restaurants,
- Difficultés pour maintenir la chaîne du froid des produits alimentaires.



## Impacts sur la santé

Le changement climatique peut engendrer de nouvelles contraintes et risques :

- Des vagues de chaleur plus fréquentes, l'intensité des rayonnements qui peuvent avoir des effets sur les personnes fragiles,
- L'augmentation des concentrations en allergènes et en polluants atmosphériques,
- L'extension des maladies transmises par les moustiques,
- L'évolution des conditions de travail dans des atmosphères plus chaudes ou à des horaires plus matinaux.

## Dépenses liées à l'énergie

La facture énergétique des services de l'Agglomération et de la ville s'élève à 3 500 000 € (factures d'électricité et de gaz des bâtiments, de l'éclairage public et des carburants pour les véhicules et engins des services).

Au-delà des factures, le prix des énergies a un effet sur le prix de tous les biens fabriqués et les services fournis, il est important d'avoir des ordres de grandeurs des surcoûts éventuels du prix des hydrocarbures.

La dépendance aux produits pétroliers est influencée par le cours du baril de pétrole et par la parité entre euros et dollars US

Actuellement à 55 \$, le baril de pétrole s'achetait en 2008 à 150 € et entre 100 et 120 € entre 2011 et 2013.

Scénario 1 : le baril passe de 55 à 150 \$ et 1 € = 1.19 \$ (cours actuel)

Scénario 2 : le baril passe de 55 à 200 \$ et 1 € = 1.19 \$

Scénario 3 : le baril passe de 55 à 150 \$ et 1 € = 1 \$

Scénario 4 : le baril passe de 55 à 200 \$ et 1 € = 1 \$

Surcoûts liés à une hausse du prix des hydrocarbures, en millions d'euros

### surcoûts

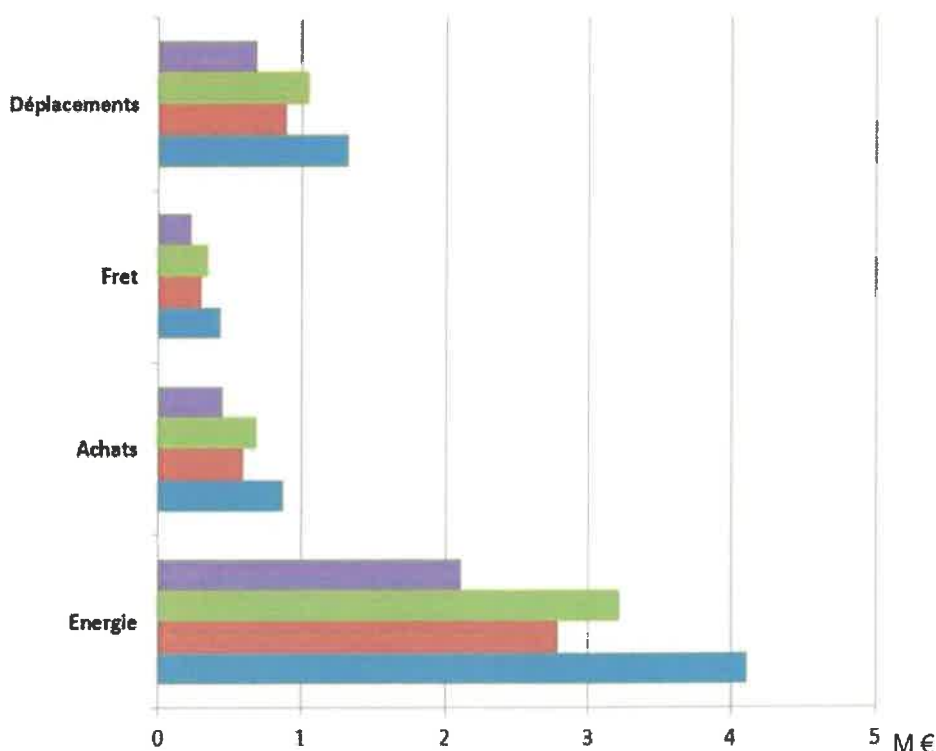
de la facture d'énergie de la collectivité en cas de hausse du pétrole ou du cours du \$

Scénario 1 : 3,5 M€

Scénario 2 : 5,3 M€

Scénario 3 : 4,5 M€

Scénario 4 : 6,7 M€



**Taxe carbone :**  
**+ 300 000 € en 2020**  
pour les dépenses d'énergie de la  
collectivité

**La taxe carbone :**

Les émissions de GES font l'objet d'une taxe incluse dans le prix des énergies (taxe carbone). Son montant est actuellement de 30.5 €/teqCO2 mais elle a vocation à augmenter au cours des prochaines années : 39 € en 2018, 56 en 2020 et on parle de 100 € en 2030.

## Les opportunités

Le développement touristique de l'Ouest de la France se fera au détriment du Sud trop caniculaire.

Ces prévisions sont à nuancer avec la disponibilité en eau, la qualité des infrastructures en bord de mer modifiée en raison du déplacement du trait de côte, la présence de méduses....

# Les plans et programmes à poursuivre et à amplifier

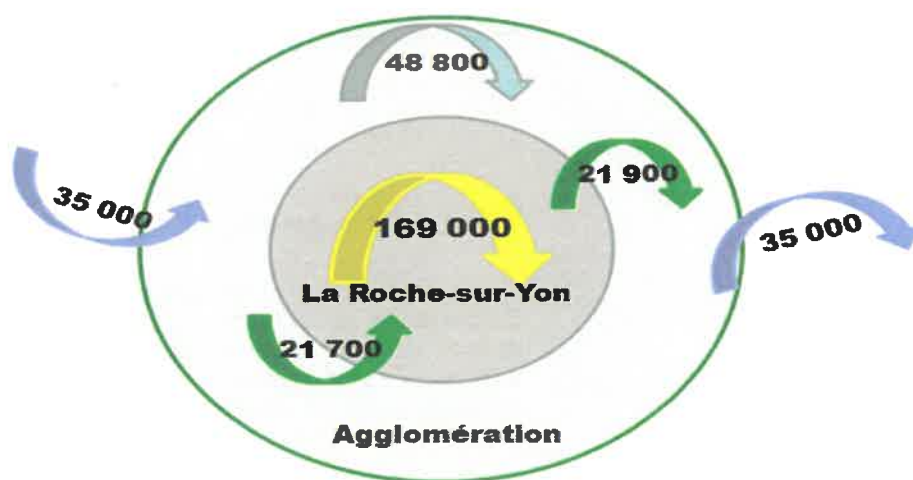
## Mobilité et transports

Source : Enquête Déplacements Ville Moyenne 2013

La zone d'attractivité du pôle d'emploi de La Roche-sur-Yon génère des déplacements très majoritairement réalisés en voiture individuelle. Le transport routier est le 1<sup>er</sup> consommateur d'énergie. Ces consommations sont le fait du transport de marchandises et des déplacements quotidiens domicile-travail. La part des déplacements effectués en transports en commun reste minime (3.5% contre un recours à la voiture de 83.6%).

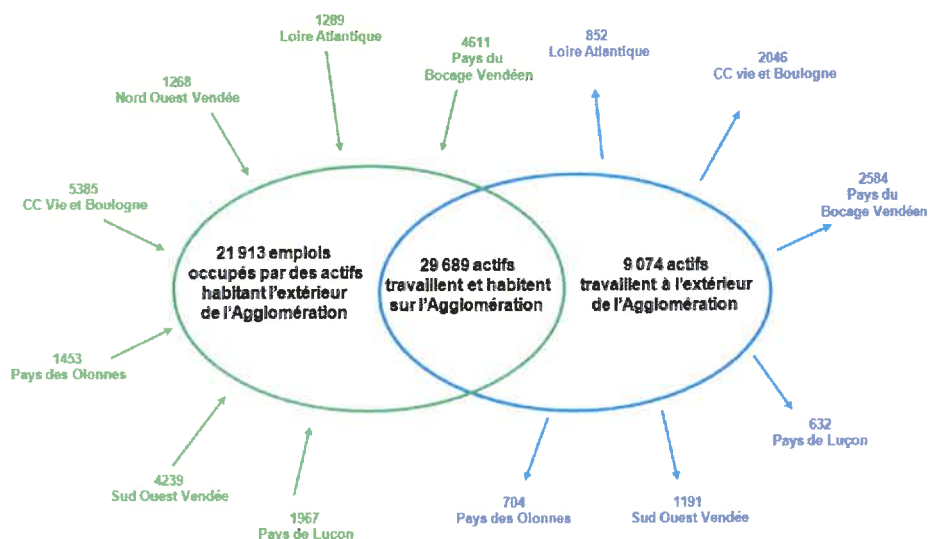
**331 000 déplacements par jour sur le territoire**

Les déplacements quotidiens dans l'Agglomération :



Les déplacements domicile-travail :

**Près de la moitié des emplois sur l'Agglomération sont occupés par une personne vivant à l'extérieur de l'Agglomération.**



## 87.5 % des ménages disposent d'au moins 1 voiture

A La Roche-sur-Yon, 82,5% des ménages disposent d'au moins une voiture : 1/3 d'entre eux ont 2 voitures ou plus.

Sur l'Agglomération, 87,5% des ménages disposent d'au moins une voiture. La moitié d'entre eux ont 2 voitures ou plus.

## Les objectifs du PGD

	2013	2025
<b>voiture</b>	<b>74%</b> conducteur 64 % passager 10 %	<b>65%</b> conducteur 53 % passager 12 %
<b>transports collectifs</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>
<b>vélo</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>marche</b>	<b>19%</b>	<b>25%</b>

## Le Plan Global de Déplacements(PGD)

Validé en septembre 2015, le PGD ambitionne de diminuer la part des déplacements en voiture de 9% d'ici 2025 au profit de la marche à pied, du vélo et des transports en commun.

Le PGD a déjà permis la mise en place de projets visant à :

- Développer les modes de déplacements actifs,
- Offrir des transports collectifs plus attractifs,
- Réduire le trafic automobile dans la ville centre,
- Changer les mentalités.

Le schéma directeur des déplacements doux a été adopté le 9 mai 2017. Il prévoit 53 km de nouveaux cheminements en 2020 et 197 km en 2030. Il est doté d'un budget de 750 000 € par an.

## Précarité énergétique carburant

Le risque de précarité énergétique carburant est un sujet de vigilance. Le mode d'urbanisation en cours depuis plusieurs décennies, a eu pour effet d'éloigner les lieux de vie, lieux de services et de travail, avec pour conséquence l'augmentation du nombre de déplacements. Ceux-ci engendrent des coûts souvent non anticipés et fragilisent les ménages les plus modestes en cas de hausse des carburants.

## 2/3 du parc de

**logements** concernés par des besoins d'amélioration énergétique

**1300 foyers** ont obtenu en 2015, un crédit d'impôt pour la rénovation énergétique de leur résidence principale

## Le logement

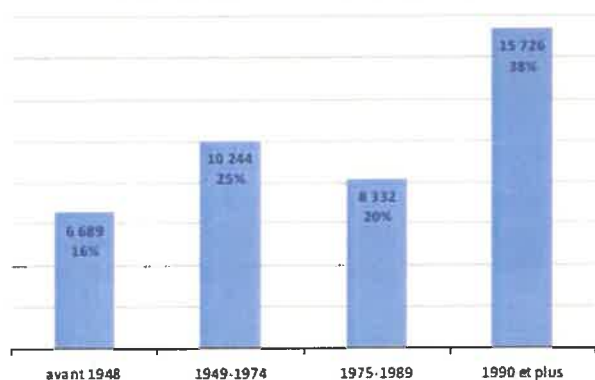
93 % des logements sont des résidences principales.

Les 2/3 du parc pourraient être concernés par des besoins d'amélioration énergétique.

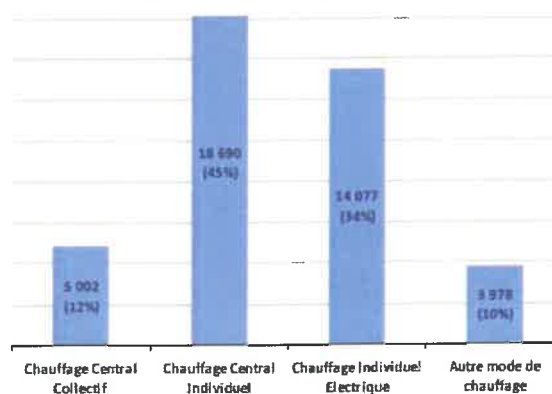
Malgré une large proportion de logements construits avant 1970, la consommation énergétique résidentielle est inférieure à la moyenne départementale. Le territoire s'est engagé depuis plus de 10 ans dans une politique de rénovation de l'habitat se traduisant notamment par un programme d'intérêt général (PIG).

Environ 5% des propriétaires occupants ont bénéficié d'un crédit d'impôt transition énergétique en 2015 (source DGFIP- note DREAL janvier 2017). Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 7 M €.

Répartition des résidences principales par âge du bâti  
La Roche-sur-Yon Agglomération ; Source : Filocom 2013



Répartition des résidences principales par type de chauffage  
La Roche-sur-Yon Agglomération ; Source : Insee 2013



## Le plan local de l'habitat (PLH) 2017-2022

Le PLH a mis en exergue deux grands enjeux qui s'inscrivent dans le projet de territoire et la politique de l'habitat portée par l'agglomération :

- La création d'une offre de logements de qualité en adéquation avec les besoins des ménages,
- Une politique de l'habitat au service de l'attractivité du territoire portée par un aménagement durable et équilibré du territoire.

Il comporte un objectif global de 4950 logements à construire soit 825 par an dont 194 logements sociaux.

Il est doté d'un budget annuel de 1 905 550 € (crédits propres de l'Agglomération), soit une enveloppe de plus de 11 433 000 € sur 6 ans ainsi qu'une garantie d'emprunts à hauteur de 30 % assurée par l'Agglomération pour les opérations de logements locatifs sociaux (création et réhabilitation) et les programmes d'accession sociale à la propriété financés en PSLA (prêt social location accession).

## Précarité énergétique

Une attention particulière est à porter vis-à-vis des ménages occupant des logements anciens et ne disposant pas des revenus nécessaires à la réalisation de travaux (jeunes ménages, personnes âgées vivant seules).

En 2016, 261 logements étaient considérés dans un état médiocre, dont 200 occupés par leur propriétaire.

80 copropriétés sont fragiles (situées essentiellement sur le pentagone) et appartiennent à des propriétaires non occupants.

# Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

Source : rapport d'activité 2016 du service déchets

**160 kg d'ordures ménagères/hab. en 2016**

## Ordures ménagères résiduelles :

L'agglomération de La Roche-sur-Yon a adopté la redevance incitative dès 2010. Depuis cette date, la baisse du tonnage d'ordures ménagères résiduelles est continue : elle était en fin 2016 de - 25 % depuis la mise en place de la redevance.



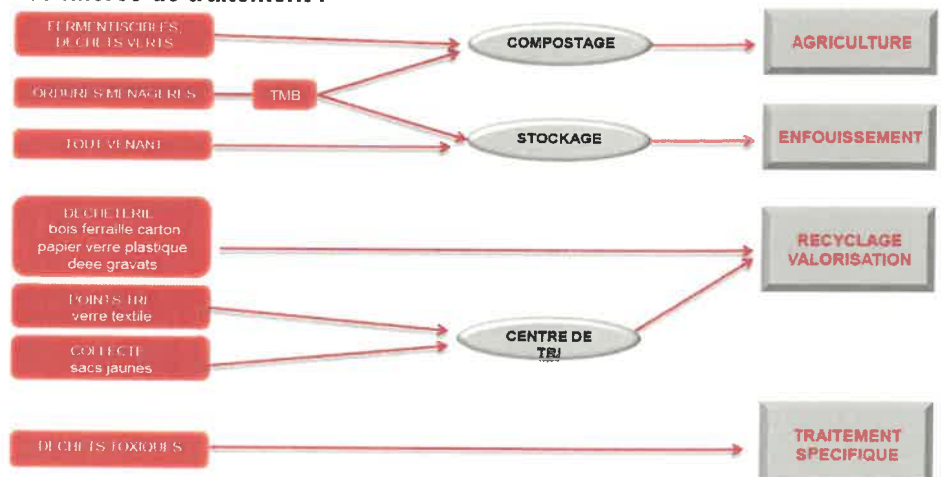
**77 kg d'emballages et de verre triés/hab en 2016**

## Collecte sélective :

Les papiers, comme le verre, sont maintenant triés séparément et apportés aux 151 points d'apport volontaire et dans les 43 colonnes enterrées réservés au papier.

Tous les emballages plastiques sont collectés dans les sacs ou bacs jaunes (avec le métal et les cartons). Les sacs jaunes sont acheminés au nouveau centre de tri, zone industrielle des Ajoncs, ouvert en décembre 2016.

## Les filières de traitement :



## La prévention des déchets :

Elle passe par des actions de sensibilisation du public et des acteurs économiques:

- Sensibilisation aux éco-gestes et aux bonnes pratiques
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Prévention des déchets verts et valorisation des biodéchets
- Réemploi et réparation

# L'adaptation du territoire au changement climatique

Le changement climatique est une réalité. Il est la conséquence de l'augmentation des gaz à effet de serre émis au XX siècle.

Les évolutions de nos modes de vie et des émissions de GES actuelles n'auront d'influence que dans plusieurs décennies.

Nous devons donc, à la fois, nous adapter à un nouveau climat, tout en réduisant nos émissions pour ne pas aggraver le climat que subiront les générations futures.

Les propositions suivantes sont issues du rapport du Conseil économique, social et environnemental de la région des Pays de la Loire. Elles pourront inspirer la réflexion locale.

## protéger la ressource en eau

### Agriculture

- Améliorer la gestion de la ressource en eau à des fins agricoles, en développant des techniques d'irrigation économes et en inventant des dispositifs optimisant le stockage des eaux de pluie,
- Maintenir et protéger les zones humides existantes, ainsi que les champs d'expansion des crues,
- mettre en œuvre un programme de préservation, d'entretien et de plantation des haies bocagères,
- favoriser la mise en place de systèmes agro-forestiers,
- Développer de nouvelles pratiques agronomiques : mélanges prairiaux, rotations de cultures, valorisation de la période végétative, choix de variétés mieux adaptées, adaptation des calendriers,
- Réaliser une veille sanitaire pour anticiper les nouvelles pathologies et de nouveaux parasitismes,
- Développer des cultures sous abris pour les variétés sensibles aux aléas violents (fruits, maraîchage),
- Adapter les bâtiments d'élevage aux fortes chaleurs en été, pour maintenir le bien-être animal et la productivité des exploitations,
- Sensibiliser les habitants pour qu'ils adaptent leurs comportements alimentaires aux nouvelles réalités climatiques.

## protéger la trame verte et bleue

### Biodiversité

Protection et mise en valeur du réseau hydrographique :

- Protection des abords de rivières, notamment en zone urbaine afin de prendre en compte le risque inondation,
- Favoriser la mise en œuvre de pratiques et équipements visant à réduire la pollution de la ressource en eau.

Protéger la trame verte et bleue :

- Préserver et améliorer la trame verte par une conservation du bocage,
- Favoriser le retour de la nature en ville en confortant la trame verte et bleue urbaine,
- Renforcer la place de la trame bleue par une amélioration de la qualité de toutes les masses d'eau.

## Sécuriser et renforcer les équipements

## Infrastructures et réseaux

- Sécuriser et renforcer la robustesse des équipements et augmenter leur résilience face aux changements climatiques (enfouissement des réseaux, résistance au vent des structures),
- Étudier le comportement des matériaux et des structures aux sollicitations nouvelles (fortes températures répétées sur des durées plus longues, etc...),
- Améliorer les délais de remise en service des réseaux défectueux, grâce à la mise en place d'une gestion intelligente (smart grids),
- Diversifier les réseaux d'approvisionnement et de distribution (énergie, communication, eau) pour éviter les coupures de services,
- Développer une offre de transports variée et créer des itinéraires bis pour les principaux axes de transports.

## Lutter contre les îlots de chaleur

## Urbanisme – cadre bâti

- Maîtriser l'occupation des sols, lutter contre l'imperméabilisation des sols, et assurer une meilleure répartition des espaces minéraux et végétaux en milieu urbain,
- Ne pas autoriser les nouvelles constructions dans des zones à fort risque,
- Accompagner le retour de la nature en milieu urbain, pour lutter contre l'élévation des températures en milieu urbain : toitures végétalisées, développement des espaces verts, maintien ou création de milieux naturels,
- Développer des modèles d'architecture et d'aménagement plus adaptés aux nouvelles conditions climatiques, en s'inspirant des références bioclimatiques,
- Développer une politique de recherche en faveur des matériaux de construction (de la production au recyclage) plus résistants aux aléas climatiques, en s'appuyant sur le biomimétisme,
- S'inspirer des pratiques et des techniques développées dans d'autres pays.

## Plan communal de secours

## Culture du risque

- Généraliser et renforcer les systèmes d'alerte et d'évacuation lors d'événements extrêmes,
- Améliorer la prise en charge de victimes lors de dispositifs d'urgence.

## Aider les plus vulnérables

## Santé

- Assurer une surveillance accrue des personnes les plus vulnérables aux changements climatiques et faire évoluer l'offre de soins et de services,
- Développer des espaces végétalisés et des dispositifs de refroidissement sobres en énergie,
- Organiser des campagnes de sensibilisation préventive sur les risques climatiques.

## Coordonner les actions entre territoires

## Cohésion sociale - solidarité

- Prévoir une bonne coordination des acteurs territoriaux pour faire face aux aléas climatiques et prendre en charge les personnes vulnérables,
- Intégrer un axe « adaptation aux changements climatiques » dans les actions de coopérations décentralisées.



## **Développer un tourisme responsable**

### **Tourisme et activités de loisirs**

- développer de nouvelles offres touristiques pour tirer parti des opportunités fournies par le changement climatique, renforcer l'offre touristique intersaisons et le tourisme rural,
- anticiper les impacts négatifs pour préserver l'offre touristique existante : protection des sites touristiques patrimoniaux ou naturels remarquables,
- adapter et diversifier l'offre touristique au regard de l'évolution des ressources disponibles (eau, énergie, etc.) et des sites naturels,
- développer une offre touristique et de loisirs adaptée au changement climatique économe en eau et énergie,
- valoriser les opportunités fournies par le changement climatique pour développer un « tourisme éco-responsable ».

Renseignements :  
Mission développement durable – agenda 21  
Tel : 02 51 31 08 95  
mail : [claudie.tricoire@larochesuryon.fr](mailto:claudie.tricoire@larochesuryon.fr)



54 rue René Goscinny  
85 000 La Roche-sur-Yon  
Tel : 02 51 05 57 79  
[www.larochesuryonagglomeration.fr](http://www.larochesuryonagglomeration.fr)

mars 2018

# UN PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE



2020  
2030

# Un projet de territoire : pour quoi faire ?

Le projet de territoire 2015-2020 touche bientôt à sa fin, et le territoire agglo-yonnais devra bientôt relever de nouveaux défis pour poursuivre son développement maîtrisé et équilibré, au service de tous les habitants.

À travers la démarche "projet de territoire", La Roche-sur-Yon Agglomération a initié un travail prospectif et de réflexion sur l'avenir du territoire pour répondre aux nouveaux enjeux stratégiques et partagés.

Des enjeux économiques pour maintenir et développer l'emploi sur le territoire, des enjeux environnementaux en lien avec la transition écologique qui s'engage, des enjeux sociétaux face au vieillissement des populations et la volonté d'une participation accrue des citoyens usagers à la décision politique.

Le projet de territoire 2030 porte cette triple ambition. Ce document interroge les besoins, les grands axes de réflexion et perspectives pour le territoire, au-delà des strictes compétences communautaires.

*Une démarche pour une vision dynamique et prospective, unitaire et solidaire du territoire communautaire, forte de son état d'esprit, un esprit d'appartenance et une identité agglo-yonnaise.*

## Sommaire

Diagnostic du territoire .....	4   5
Une vision commune pour le territoire .....	6   7
Un projet structuré autour de 5 grands axes .....	8   9
<b>AXE 1</b> L'agglo capitale innovante et apprenante pour l'emploi .....	<b>10   11</b>
<b>AXE 2</b> L'Agglo capitale facile à vivre .....	<b>12   13</b>
<b>AXE 3</b> L'Agglo capitale du bien-être à tous les âges .....	<b>14   15</b>
<b>AXE 4</b> L'agglo capitale de la transition écologique .....	<b>16   17</b>
<b>AXE 5</b> L'agglo capitale à toutes les échelles .....	<b>18   19</b>
Conclusion .....	<b>20</b>

# Diagnostic du territoire

## DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE



## ATTRACTIVITÉ ET DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE



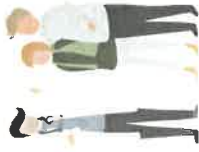
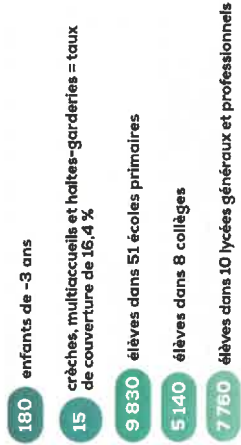
## SOLIDARITÉ/SOCIAL



## LOGEMENT



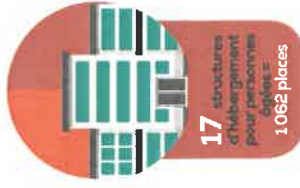
## PETITE ENFANCE / ÉDUCATION



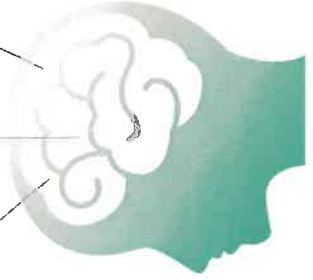
## SANTÉ

**3** maisons de santé pluri-professionnelles

**1** centre municipal de santé



## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



## FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

### + Positionnement géographique et stratégique

- Le territoire est situé au cœur du département de la Vendée.
- Une parfaite accessibilité routière (réseau dense et de qualité), ferroviaire, et aérienne...
- Services administratifs, équipements culturels et sportifs de la capitale vendéenne.

### + Dynamique démographique

- Une ville centre : La Roche-sur-Yon qui se place parmi les villes moyennes du Grand Ouest les plus dynamiques démographiquement.
- 1<sup>er</sup> communauté d'agglomération du département avec 95 500 habitants (population municipale au 01/01/2016, publiée au 27/12/2018).
- Croissance démographique : solde naturel stable depuis 15 ans + solde migratoire positif (attractivité résidentielle).

### + Dynamique économique

- Un tissu d'entreprises de renommée nationale et internationale qui participe à l'attractivité économique du territoire.
- Un territoire innovant, qui contribue à la renommée du modèle économique vendéen, fort notamment de ses filières numérique et robotique.
- Le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, en adéquation avec les besoins des entreprises.

### + Dynamique de territoire

- Dynamique démographique + économique = Moteur du développement territorial.
- Mixité sociale et générationnelle.
- Besoin de nouveaux équipements, logements, emplois et services en adéquation avec l'évolution des besoins des usagers.

### - Démographie médicale préoccupante

- Une densité très légèrement supérieure à la moyenne départementale mais en forte baisse.
- Une démographie médicale vieillissante (forte proportion des +55 ans).
- Le territoire est aujourd'hui repéré comme fragilisé.

### - Pôles commerciaux en perte de vitalité

- Des pôles commerciaux de proximité nombreux, mais en perte de vitalité, notamment dans les centres bourg.
- La redynamisation du commerce de centre-ville et des centres bourg est une priorité politique forte.

### - Démographie et part des seniors

- La population des seniors est très importante sur le territoire et poursuit son évolution à la hausse.
- Importance de la prise en compte des politiques de maintien à domicile et de traitement de la dépendance face au vieillissement et à la gérontocroissance.

# Une vision commune pour le territoire

## ÉTAPE 1 → Projet de territoire 2015-2020

Inscrivant le territoire dans une dynamique de progrès, l'Agglomération a associé ses 13 communes membres pour partager un projet de territoire 2015-2020.

Validé en avril 2015, il avait pour principes fondamentaux :

- > la complémentarité du bloc communal et la solidarité dictée par l'intérêt général
- > la satisfaction des besoins des habitants à tous les âges
- > le développement du territoire : économie performante, aménagement équilibré, solidarité accrue et cadre de vie rénové

Avec 2 orientations majeures > renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des aggio-yonnais et 6 axes stratégiques :

- 1 Développer l'attractivité économique
- 2 Renforcer le maillage du territoire / équipements et services
- 3 Soutenir les familles
- 4 Favoriser l'accès au sport et à la culture
- 5 Poursuivre un développement durable, de qualité, vers une transition énergétique
- 6 Renforcer la notoriété-identité du territoire

## ÉTAPE 2 → Orientations du futur projet de territoire 2020-2030

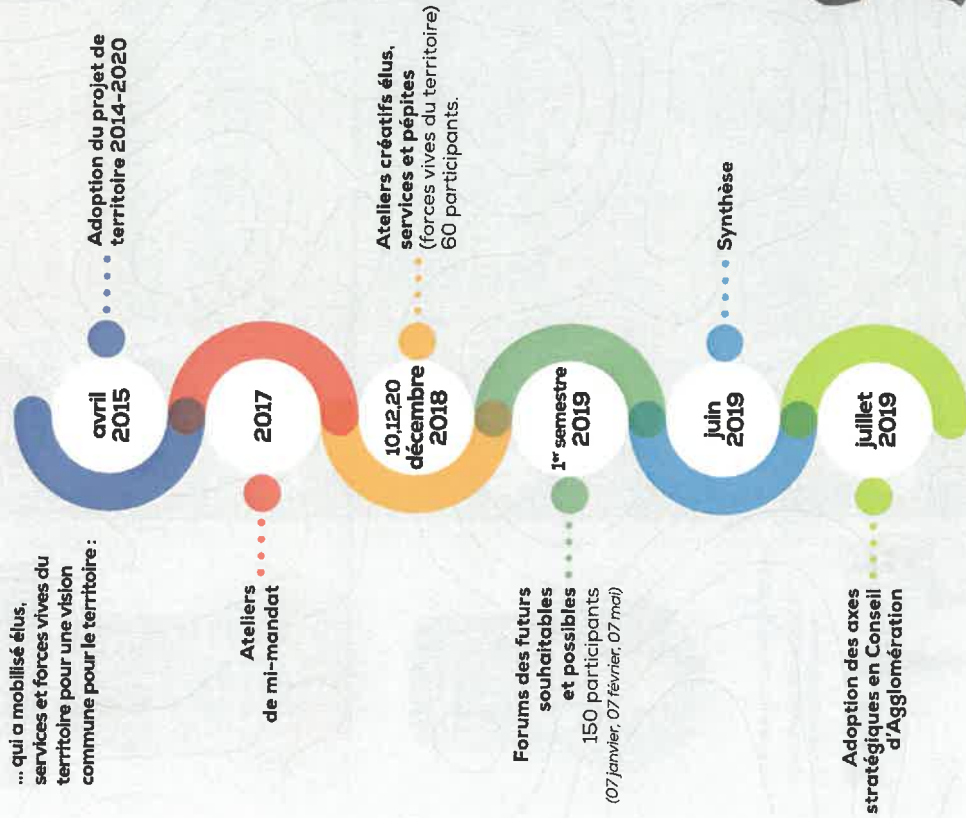
Les grands axes du futur projet de territoire répondent à des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. Ils prennent en compte des préoccupations émergées et partagées sur l'ensemble du territoire :

- > la rarefaction des ressources et la nécessaire poursuite de la mutualisation
- > la complémentarité et la solidarité entre les territoires
- > le nécessaire maintien de la qualité et de la proximité des services et équipements
- > une communication qui associe davantage les habitants à l'élaboration des projets communautaires
- > l'évolution du contexte législatif local : renforcement des EPCI et renouvellement de la carte intercommunale, consolidation de compétences et stratégies à l'échelle régionale...



# Une démarche participative et partagée

... qui a mobilisé élus, services et forces vives du territoire pour une vision commune pour le territoire :



# Un projet structuré autour de 5 grands axes



**AXE 2**  
**L'AGGLO CAPITALE FACILE À VIVRE**

1. Réaffirmer l'attractivité stratégique de la ville centre en **redynamisant son cœur de ville**
2. Préserver et garantir **des cœurs de bourg vivants**
3. **Maîtriser l'étalement urbain**
4. **Systématiser la dimension intergénérationnelle** dans nos espaces publics
5. Réinventer la mobilité au quotidien pour permettre à chacun de **moins prendre sa voiture**
8. **Repenser ensemble le commerce** et le service de proximité
7. **Faire du numérique une opportunité et non une source d'exclusion**

**AXE 1**  
**L'AGGLO CAPITALE INNOVANTE ET APPRENANTE POUR L'EMPLOI**

1. Attirer les entrepreneurs, les entreprises et les salariés
2. Soutenir localement la création d'entreprises et d'emplois
3. Faire de la formation et l'enseignement supérieur un des moteurs de l'émergence de nouveaux emplois et de maintien des emplois actuels
4. Faire de notre Agglo une terre d'innovation
5. Faire de l'Agglo une destination touristique
6. Préserver notre **modèle agricole** et nos capacités de production
7. Partager notre vision d'un modèle économique alliant **performance et responsabilité sociétale et environnementale**
8. Faire de l'Économie sociale et solidaire un des modèles économiques déterminants

**AXE 5**  
**L'AGGLO CAPITALE À TOUTES LES ÉCHELLES**

1. Faire vivre le **profil de coopération** entre l'Agglo et les communes membres, au nom d'un avenir commun
2. Impliquer les habitants par une **démarche globale de participation**
3. Concevoir un modèle de coopération efficace avec **les territoires voisins**
4. Promouvoir **l'identité et la notoriété** du territoire à l'échelle de l'Agglo, en Vendée et au-delà

**Projet de territoire**

**AXE 3**  
**L'AGGLO CAPITALE DU BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES**

1. Réaffirmer nos valeurs d'entraide et de coopération au nom des solidarités et de la **cohésion sociale**
2. Adapter notre Agglo au **grand âge et à la dépendance**
3. Garantir l'égalité des chances entre **jeunes** et lutter contre les **déséquilibres territoriaux et sociaux**
4. Faire de la **santé** une priorité transversale à toutes les politiques publiques
5. Garantir un **accès large aux sports, à la culture et aux loisirs**
6. Devenir un **territoire de l'engagement** de chacun (associations, entreprises, collectifs...)

**AXE 4**  
**L'AGGLO CAPITALE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

1. Habiter un territoire **sobre en énergie, producteur d'énergies renouvelables** et engagé dans la transition énergétique
2. Bien nourrir notre population par une **alimentation de qualité et de proximité**
3. Promouvoir un **mode de vie, une production et une consommation responsables**
4. Préserver notre **biodiversité** et nos **écosystèmes naturels**

# L'Agglo, capitale innovante et apprenante pour l'emploi

## OBJECTIFS

1. Attirer les entrepreneurs, les entreprises et les salariés, grâce à des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées.
2. Soutenir localement la création d'entreprises et d'emplois
3. Faire de la formation et de l'enseignement supérieur un des moteurs de l'émergence de nouveaux emplois et de maintien des emplois actuels
4. Faire de notre Agglo une terre d'innovation, ouverte aux nouvelles filières et aux créateurs
5. Faire de l'Agglo une destination touristique dans une Vendée touristique.
6. Préserver notre modèle agricole et nos capacités de production
7. Partager notre vision d'un modèle économique alliant performance et responsabilité sociale et environnementale
8. Faire de l'Économie sociale et solidaire un des modèles économiques déterminants au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des habitants

## RÉALISATIONS PHARES 2014-2020

- Aménagement de Zones d'activités économiques (Acti Sud, extension la Folle, Éraulière avec le Jardin d'affaires) et implantation d'entreprises (dont La Boulangerie et Lattomedil)
- Confortation des filières d'excellence numérique et robotique (dont développement de la LOCO numérique, Coupe robotique de France et d'Europe, convention d'affaires robotique)
- Accueil de Polytech sur le territoire (réseau, et télécommunications)
- Développement de l'aéroport des Ajacs
- Mise en œuvre de nouveaux dispositifs en faveur de l'insertion et de l'emploi (Bus de l'emploi, Emploi à la Folle)

## ➔ Quel modèle de développement pour les Zones d'activités économiques ?

### OBJECTIFS

Au regard de :

- la rarefaction globale des ressources foncières,
- la nécessaire réduction de la consommation d'espace face à l'étalement urbain
- d'un contexte d'attractivité économique pérenne
- générant des besoins de foncier économique, de soutien à la création d'entreprise et à l'innovation,
- de la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises,

... quelle évolution, quel mode de développement des ZAE envisager à 10 ans ? Comment l'organiser en concertation avec le monde agricole, comment les moderniser, imaginer la réversibilité des espaces occupés ?

### OPÉRATIONS STRUCTURANTES PROPOSÉES AU PPI 2021-2026

- Nouveau schéma de développement des Zones d'activités économiques
- Extension Parc Eco
- Aménagement technopole zone de la Malboire
- Reconstruction parc des expositions
- Extension Loco numérique



## ➔ La formation et l'enseignement supérieur pour accompagner l'émergence de nouveaux emplois

L'Agglomération souhaite disposer d'une offre suffisante, adaptée et diversifiée d'enseignement supérieur. C'est l'objectif principal de son Schéma de développement de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SLESRI).

- Ville moyenne universitaire, avec un fort potentiel (6 086 étudiants), La Roche sur Yon doit :**
- opérer des choix stratégiques en relation avec les qualités et le potentiel de son territoire
  - peser dans la décision pour le détachement ou la création de ces formations, en tenant compte de ses spécificités territoriales
  - et accompagner ainsi l'émergence de nouveaux emplois.

### OBJECTIFS

L'objectif à l'horizon 2030 est de :

- s'approcher des 10 000 étudiants
- renforcer l'attractivité et la distinction du pôle universitaire yannais en s'appuyant sur trois filières d'excellence, le droit-trilingue/droit international, la robotique et le génie de l'environnement.

### OPÉRATIONS STRUCTURANTES PROPOSÉES AU PPI 2021-2026

- Extension de l'IUT (livraison 2021), intégrant des espaces dédiés à la recherche (laboratoire CBAC), des locaux plus adaptés au déploiement de Polytech (ouverture de la 5<sup>e</sup> année pour la rentrée 2019/2020)
- Déploiement des infrastructures communicantes et collaboratives (CC)
- Extension du Centre universitaire départemental (CUD) pour l'accueil de nouvelles formations bac-S et pour les services du CROUS (logements/RU).
- Forums et actions de proximité sur l'emploi
- Mise en place de l'Observatoire du logement des étudiants et soutien et accompagnement à la réalisation de logements à destination des étudiants

## ➔ Accompagner l'Économie sociale et solidaire et l'insertion professionnelle

Sur le territoire de La Roche sur Yon Agglomération, plus d'un emploi salarié sur quatre relève d'une "entreprise" de l'Économie sociale et solidaire contre une moyenne nationale d'1 sur 8.

### Pourquoi mettre en place une politique en faveur de l'ESS ?

L'Économie sociale et solidaire conjugue développement économique et aspirations sociales, autonomie et solidarités. Sur les territoires, elle développe un modèle "inclusif" qui crée des emplois "non délocalisables" et produit du lien social (par exemple en réinsérant, grâce au travail, des personnes éloignées de l'emploi, en développant des services de proximité dans les territoires...). Face à la crise, les entreprises de l'Économie sociale et solidaire ont mieux résisté, même si aujourd'hui l'emploi associatif commence à être fragilisé.

L'une des dimensions souvent méconnues de l'Économie sociale et solidaire est sa capacité d'innovation économique et sociale : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance. Elle est pionnière dans les modes de faire : dans les filières de recyclage, dans la production et distribution agricole (bio, agriculture paysanne, circuits courts...), dans la transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable...).

### OBJECTIFS

Pour favoriser le développement de l'Économie sociale et solidaire, il s'agira de :

- favoriser le changement d'échelle et aider un certain nombre d'associations à pérenniser leurs activités
- informer sur la manière de transmettre et de se transformer sous format coopératif : SCOP (Société coopérative et participative), SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif)
- sensibiliser sur le fait de coopérer, mutualiser, fusionner...
- constituer des plans d'affaires autour des filières de Silver économie et d'Économie circulaire et conjuguer économie classique et ESS au sein de pôles territoriaux de coopération économique

### OPÉRATIONS STRUCTURANTES PROPOSÉES AU PPI 2021-2026

- Poursuite PLIE, chantiers, clauses sociales
- Accompagner le développement du pôle de Beaufour et de son délégataire La Potager Extraordinaire (groupe SOLTIS)
- Organiser, structurer, accompagner les champs émergents de l'Économie sociale et solidaire afin de trouver un équilibre entre participation à l'intérêt général et développement d'un modèle économique propre.



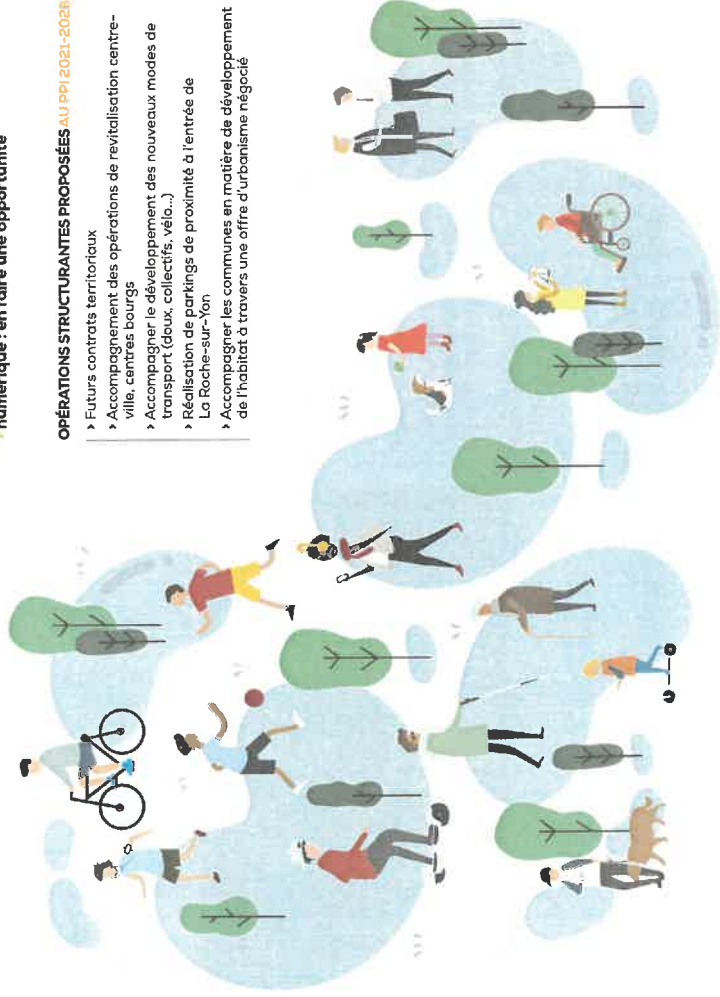
## L'Agglo, capitale facile à vivre

### OBJECTIFS

1. Réaffirmer l'attractivité stratégique de la ville centre en **redynamisant son cœur de ville**
2. Préserver et garantir **des cœurs de bourg vivants**, naturels et conviviaux, faciles à vivre
3. **Maîtriser l'étalement urbain** par une offre de logements adaptés et de qualité
4. Systématiser la **dimension intergénérationnelle** dans nos espaces publics, garante de mixité et de convivialité
5. Réinventer la **mobilité au quotidien** pour permettre à chacun de **moins prendre sa voiture** (schéma de liaisons douces)
6. **Repenser ensemble le commerce** et le service de proximité
7. **Faire du numérique une opportunité et non une source d'exclusion**

### RÉALISATIONS PHARES 2014-2020

- **Opérations de requalification urbaine et création d'équipements structurants** dans la majorité des communes.
- Développement de la **Smart City**
- **Plan global de déplacements (PGD) 2015-2025**
- **6<sup>e</sup> Plan local de l'habitat (PLH) 2017-2022**
- **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** afin d'inciter à la rénovation, l'amélioration et l'adaptation des logements et d'accompagner les propriétaires
- **Études de repérage et d'identification des gisements fonciers** à l'échelle de l'agglomération, **des copropriétés** et mise en place d'un **observatoire du logement des étudiants**
- **Nouvelle résidence étudiante** gérée par le CROUS (résidence Alpha City quartier de la gare)
- **Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux** qui fixe les objectifs en matière de peuplement à l'échelle territoriale et qui a pour objectif d'assurer l'accès aux logements des ménages aux ressources modestes et publics reconnus prioritaires
- Révision du **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)**
- **Démarches de contractualisation** : Contrat de ruralités, Contrat Vendée territoires, Contrat de territoires Région, Action Coeur de ville.



## ➔ Redynamiser les centralités : les cœurs de bourg

### OBJECTIFS

- **Imaginer la mise en place de projets de services** relevant de l'innovation sociale, des projets d'échanges de services, solidaires, intergénérationnels et participant du quotidien, pilotés ou initiés par la collectivité mais participatifs, fédérant usagers et habitants des cœurs de bourg.

Par exemple :

- pédaibus pour accompagner les enfants dans leurs déplacements quotidiens scolaires et extra-scolaires
- accueil, de type informel et gratuit, des enfants ne relevant plus de l'accueil de la Petite enfance (en veillant à ne pas déstabiliser pour autant le segment d'emploi des assistantes maternelles agréées accueillant aussi sur les temps péri et extra-scolaires)
- au-delà de Solid'Yon : organisation d'un système de livraison gratuite de courses faites en grande surface hors cœur de bourg, à des habitants du centre bourg
- soutien au commerce de proximité dans les cœurs de bourg : aide à la rénovation de locaux, encouragement au développement de projets multiservices adaptés aux besoins et au rythme de la population et privilégiant les circuits courts.

En terme de gouvernance : développer une expertise communautaire en innovation sociale "Coeur de bourg". Animée par l'Agglo et mise à disposition des communes, celle-ci permettrait une intervention à la carte tenant compte des spécificités communales ou des quartiers.

Une approche transversale réunissant tous les acteurs sur toutes les thématiques, animée par l'Agglomération.

- La redynamisation de Cœurs de bourg participe à la reconquête du foncier.
- Se projeter, c'est essayer d'avoir une image dans le temps des besoins fonciers pour **lutter contre l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles, tout en répondant à la croissance démographique et économique de ce territoire attractif** :
  - densifier les zones d'habitat pour limiter la consommation foncière
  - éviter le mitage
  - exploiter les coupures dans la trame urbaine pour développer des projets de loisirs et de tourisme...

- **Ca chantier répond à des enjeux forts et multidimensionnels** pour favoriser l'équilibre et le maillage territorial et prévenir l'isolement (âchés) et l'exclusion sociale :
- **veiller à la mixité générationnelle, sociale et fonctionnelle** des cœurs de bourg : habitat/activités commerciales et services de proximité/loisirs
- **soutenir les commerces de proximité**, gages incontournables de la vitalité des cœurs de bourg
- **convivialité** pour un sens, un rôle, une vie retrouvée des espaces publics centraux. En respectant et en s'adaptant au rythme de vie de chaque usager : les temps des enfants, des parents, des actifs, des retraités...
- **densifier et rendre attractifs les cœurs de bourg pour lutter contre l'étalement urbain**
- **développer la mobilité de proximité dans les déplacements du quotidien**
- **numérique : en faire une opportunité**

### OPÉRATIONS STRUCTURANTES PROPOSÉES AU PPI 2021-2026

- Futurs contrats territoriaux
- Accompagnement des opérations de revitalisation centre-ville, centres bourgs
- Accompagner le développement des nouveaux modes de transport (boux, collectifs, vélo...)
- Réalisation de parkings de proximité à l'entrée de La Roche-sur-Yon
- Accompagner les communes en matière de développement de l'habitat à travers une offre d'urbanisme négocié

# L'Agglo, capitale du bien-être à tous les âges

## OBJECTIFS

1. Réaffirmer nos valeurs d'entraide et de coopération au nom des solidarités et de la cohésion sociale.
2. Adapter notre Agglo au grand âge et à la dépendance
3. Garantir l'égalité des chances entre jeunes et lutter contre les déséquilibres territoriaux et sociaux
4. Faire de la santé une priorité transversale à toutes les politiques publiques
5. Garantir un accès large aux sports, à la culture et aux loisirs comme moteur de la cohésion sociale
6. Devenir un territoire de l'engagement de chacun (associations, entreprises, collectifs...)

## RÉALISATIONS PHARES 2014-2020

- Démarche transversale Ville amie des aînés (VADA)
- Actions pour la prévention de la perte d'autonomie
- Pour le grand âge, expérimentation de l'EHPAD de demain avec notamment
  - des animations aux seniors vivant à domicile,
  - une politique d'admission en établissement de qualité,
  - l'adaptation et la sécurisation des bâtiments pour répondre aux besoins en matière de dépendance.
- Pour l'accessibilité : élaboration des Agendas d'accessibilité programmée (AD'AP) pour rendre accessibles tous les établissements recevant du public et le réseau urbain de transport public, d'ici 2023.
- Signature du nouveau CLS (Contrat local de santé) avec l'ARS
- Pour l'accès aux soins : ouverture d'un Centre municipal de santé dans le quartier de La Généraudière, des Maisons de santé pluri-professionnelles des Forges et de Ramon
- Création d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, financé par des certificats d'économie d'énergie et dédié à la lutte contre la précarité énergétique
- Nouveau Contrat de ville 2015-2020 pour les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
  - Nouveau multilatéral Farandole à Dompierre-sur-Yon et les Girafons (ex-Bocqu'à Sabla - 72 places)
  - Extension du multilatéral des Oursins à Moullieron-le-Capif
  - Extension de l'activité de la Ronde sur Venarsault, Rives de l'Yon et La Ferrière
  - Semaine d'éveil culturel "Enfant'art", éveil à la culture, à l'art, à l'esthétique, à la nature
- Culture et sport :
  - réalisation du CYEL (Centre yonnais d'expression libre)
  - réseau de lecture publique (mise en réseau des 17 médiathèques)
  - appui au sport de haut niveau (exemple : la halle des sports des Oudairies)
  - mutualisation de l'usage des équipements sportifs



## ➔ Faire face aux enjeux du grand âge et de la dépendance

Il s'agira de porter une stratégie territoriale du bien vieillir à l'échelle de l'agglomération et d'y associer toutes les parties prenantes : hébergements collectifs et logements adaptés pour le maintien à domicile, services, accompagnements, préventions, animations...

Si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, le territoire agglo-yonnais franchirait les 100 000 habitants vers 2023 et la population agglo-yonnaise augmenterait de 20 % d'ici 2050 (112 000 habitants). Dans ce contexte, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pourrait doubler passant de 15 000 à 30 000, de même que leur proportion dans l'ensemble de la population pourrait alors augmenter de 70 % (en passant de 16 % à 27 %).

**La question du grand âge et de la dépendance représente donc un défi majeur en matière d'innovation sociale.**

## OBJECTIFS

L'Agglomération dispose des champs de compétences pour traiter les problématiques émergentes en la matière : logements, hébergement, transports, économie, services

Elle devra s'emparer pleinement du sujet pour une politique gériatrique communautaire globale travaillant sur toutes les dimensions de la problématique seniors (logements, hébergement Ehpad et résidence autonomie, services d'aide à la personne, portage de repas, transports, transports solidaires et plus globalement tout ce qui relève de la Silver économie) pour une diversification des modes d'accompagnement des personnes âgées en risque de perte d'autonomie.

## ➔ Faire face aux enjeux démographiques des professions de santé

Il s'agira de contribuer à la stratégie globale, nationale, régionale et locale de l'ensemble des acteurs de la santé (professionnels, institutionnels) pour réduire les inégalités d'accès à la santé.

## OBJECTIFS

La Roche-sur-Yon Agglomération est légitime à agir dans tous les champs de la santé dès lors qu'ils touchent à la vie quotidienne et à la qualité de vie des agglo-yonnais. Privilégiant une approche transversale et multi-partenariale, elle veillera à :

➤ Intégrer la promotion d'un environnement favorable à la santé et à la qualité de vie, dans toutes ses politiques locales ; par exemple en réalisant une étude d'impact sur la santé dans les évaluations des nouveaux projets

➤ mettre en œuvre le Contrat local de santé (CLS) nouvelle génération : transversalité

➤ faire vivre la démocratie sanitaire et favoriser l'implication des usagers dans les réflexions

➤ poursuivre les efforts pour l'éducation, la formation, l'information des usagers

➤ continuer de développer l'attractivité du territoire pour attirer les professionnels de santé, notamment les jeunes, et ainsi favoriser leur installation professionnelle et résidentielle sur le territoire

Par exemple :

- soutien à la création de locaux professionnels pour favoriser un exercice de groupe
- être force de proposition, soutenir les actions innovantes visant à favoriser l'accès aux études de santé des jeunes agglo-yonnais, plus enclins à venir s'installer sur le territoire

## OPÉRATIONS STRUCTURANTES PROPOSÉES AU PPI 2021-2026

- 3<sup>e</sup> Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) sur La Roche-sur-Yon
- Création d'une pépinière médicale
- Accompagner le Centre hospitalier départemental dans sa politique d'attractivité pour les internes en médecine

# L'Agglo, capitale de la transition écologique

**OBJECTIFS**

1. Habiter un territoire sobre en énergie, producteur d'énergies renouvelables et engagé dans la transition énergétique
2. Bien nourrir notre population par une alimentation de qualité et de proximité
3. Promouvoir un mode de vie, une production et une consommation responsables
4. Préserver notre biodiversité et nos écosystèmes naturels

**RÉALISATIONS PHARES 2014-2020**

- > **Schémas directeurs sur la politique de l'eau** (assainissement, eau potable, eaux pluviales, rivières) en lien avec les différentes prises de compétences (eau potable, eaux pluviales, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI))
- > **Elaboration du PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial)
- > **Écoquartier** et intégration d'une **approche environnementale** dans les opérations d'aménagement
- > **Centre Beautour** : Centre régional de découverte de la biodiversité, de rencontre et d'échanges pour comprendre le fonctionnement et les enjeux de la préservation de l'environnement

→ **Faire face à la nécessaire transition écologique**

Mettre en œuvre le Plan climat air énergie territorial approuvé mi-2019 en veillant à y impliquer les habitants et l'ensemble des usagers, en particulier les jeunes.

**LE PCAET S'ORGANISE AUTOUR DE 5 GRANDS AXES :**

- 1 **Transition écologique et énergétique** - Développement des énergies renouvelables et réduction des consommations énergétiques, sensibilisation des populations.
- 2 **Choix d'aménagement** pour des bâtiments/logements adaptés, moins consommateurs d'énergie et producteurs d'énergie.
- 3 **Une mobilité durable** pour mieux se déplacer mieux.
- 4 **Mise en réseau** des acteurs économiques pour aller vers une **Économie locale sociale et solidaire**.
- 5 **Démarche pour une alimentation de qualité et locale** favorisant les circuits courts et adaptation de l'agriculture.

→ **La sensibilisation des habitants et l'accompagnement au changement**

Enjeu majeur du PCAET : passer de la prise de conscience à l'accompagnement des initiatives citoyennes.

**OBJECTIFS**

- Sensibiliser et encourager les changements de comportements : avec les défis (énergie positive, zéro déchet...), les actions de communication, la sensibilisation dans les écoles sur le changement climatique (poursuite action du Pays), sensibiliser les populations sur la biodiversité en s'appuyant sur les acteurs du territoire (Maison des libellules, Potager Extraordinaire, associations d'éducation à l'environnement...).
- Capitaliser sur les actions et expériences existantes (sur la biodiversité avec les scolaires, replantation de haies, sur les sciences participatives...), rapprocher les citoyens du monde agricole et économique.
- Accompagner le développement de projets citoyens en lien avec le climat et les énergies renouvelables : organisation de réunions d'information, prise en compte dans les enveloppes de quartier...

**OBJECTIFS**

- > Développement de l'exemplarité des collectivités (sobriété et efficacité) :
  - des bâtiments publics : faire connaître les évolutions et les gains obtenus, les actions de construction/rénovation en terme de chauffage et d'isolation, tendre vers des niveaux supérieurs
  - de l'éclairage public : faire connaître les actions engagées par les communes en faveur des économies d'énergie et faire le lien avec la trame noire
  - du parc de véhicules (motorisations alternatives) : faire connaître la situation sur la mobilité, vis-à-vis des changements de motorisation et carburants
  - développer les énergies renouvelables : faire connaître la production de tout type d'ENR sur l'Agglomération : par les collectivités sur leurs bâtiments publics (PV), par Vendée Énergie (centres d'enfouissement), et sur les projets en cours (Arago).
- > Vers un mix énergétique du territoire :
  - étude (portée par le Sydev) sur les potentialités du territoire en terme d'ENR
  - favoriser le développement des installations solaires
  - études de faisabilité pour développer les ENR : méthanisation, éolien, bois énergie, hydrogène
  - faire connaître et accompagner le développement des ENR par le monde agricole
  - sensibiliser les élus, acteurs locaux et habitants sur les ENR

→ **Pour une alimentation locale, durable et de qualité, favorisant les circuits courts : vers un Programme alimentaire territorial**

Poursuivre le développement d'une alimentation de qualité et de proximité dans la restauration collective.

**OBJECTIFS**

- Tendre vers un Programme alimentaire territorial (PAT)
- Développer une politique publique forte et volontariste : faire connaître les actions et savoir-faire de la cuisine centrale, l'utilisation de produits locaux de qualité environnementale et/ou bio ou raisonnée, la suppression des plastiques dans les restaurants scolaires...
- Sensibiliser tous les acteurs : agriculteurs, communes, scolaires, grand public sur ces questions environnementales, alimentation, santé
- Poursuivre l'apprentissage et l'éducation à une alimentation équilibrée et saine, et lutter contre le gaspillage alimentaire
- Faire du centre Beautour une référence en matière de changement alimentaire : potager, animations, ateliers, conférences, partenariats associatifs...

**OPÉRATIONS STRUCTURANTES PROPOSÉES AU PPI 2021-2026**

- > Éco-recyclerie
- > Projets producteurs d'énergie renouvelable
- > Requalification de la cuisine centrale La Roche-sur-Yon
- > Plan alimentaire territorial (PAT)
- > Le développement du pôle biodiversité cultivée de Beautour
- > Nouveau projet de la Maison des libellules fondé sur une approche de la biodiversité naturelle (vallée de l'Iron)



# L'Agglo, capitale à toutes les échelles

## OBJECTIFS

1. Faire vivre le **profil de coopération** entre l'Agglo et les communes membres, au nom d'un avenir commun
2. Impliquer les habitants par une **démarche globale de participation**
3. Concevoir un modèle de coopération efficace avec **les territoires voisins**
4. Promouvoir **l'identité et la notoriété** du territoire à l'échelle de l'Agglo, en Vendée et au-delà

## RÉALISATIONS PHARES 2014-2020

- **Schéma de mutualisation de l'administration**
- Charte de la gouvernance et **pacte fiscal et financier**
- Communication mutualisée avec un **site internet mutualisé Ville-Agglo**
- **Hôtel de Ville et d'Agglomération**
- **Offre de service informatique mutualisée**
- **Espaces publics :**
  - Missions d'ingénierie auprès des communes pour la qualité des espaces publics
  - Atelier de co-construction avec les riverains concernés pour tout projet de requalification
  - Mise en valeur des espaces publics (entrée de ville, centre-ville, polarités secondaires)
- **Pour l'accompagnement des communes en matière d'urbanisme :**
  - prestations pour l'instruction des autorisations des droits des sols
  - accompagnement de certaines communes dans leur réflexion d'aménagement

## ➔ Vers une gouvernance du territoire multidimensionnelle et transversale

### PARTICIPATION CITOYENNE

Un objectif commun se dégage : enrichir l'action publique par une implication du grand public "sur des projets précis, locaux et sur un temps court".

- Un impératif pour contribuer à la reconnaissance de l'élu local : **consulter** → **décider** → **rendre compte**.
- Des publics / ressources qui doivent être davantage associés : élèves, associations, entreprises, communes
- Des éléments de notoriété à travailler : un visuel ou slogan fédérateur, une communication pédagogique adaptée à chaque âge, des permanences des services de l'Agglo dans les communes, une manifestation intercommunale pour rassembler

## OBJECTIFS

- Impliquer les habitants (particulièrement les jeunes) par une **démarche globale de participation, Démarche collaborative et itérative pour rénover l'action publique** et mieux répondre aux attentes et expériences des habitants/usagers/bénéficiaires/citoyens
- Développer le modèle de concertation éco-quartier sur l'ensemble des opérations d'aménagement de l'agglomération
- Outiller les élus et services de l'Agglo et des communes (**formation en design de service public**)
- **Parcours les règles du jeu communes** en élaborant une **charte de la démocratie participative** : communication, consultation, co-construction, rôle de chaque instance, modalités de participation des habitants...

## ➔ Coopération entre les communes et agglomération

La reconnaissance d'un intérêt commun et un sens du collectif, une gouvernance aujourd'hui apaisée et une volonté affirmée d'avancer ensemble.

- Le projet de territoire nécessite une animation dans la durée, sur le long cours (nouveaux chantiers à approfondir, poursuite de la co-construction élus intercommunaux et communaux)
- Un nécessaire accompagnement des communes pour traduire concrètement la coopération intercommunale : mise à disposition de l'expertise de l'Agglo, soutien à l'innovation, mutualisation des projets et des moyens.

## OBJECTIFS

- L'animation régulière de temps d'échanges, d'exploration et de co-construction entre élus intercommunaux et communaux (retour d'expériences, visites de site, ateliers de travail)
- L'animation de réseaux d'agents des communes : aménagement, restauration collective, services techniques et transition écologique
- Une fonction d'expertise Cœur de bourg animée par l'Agglo et mise à disposition des communes
- Finaliser la modernisation du réseau informatique centralisé pour accéder en toute sécurité les données des communes, définir une convention de services entre l'Agglomération et les communes et effectuer le rattachement des premières communes pilotes du réseau informatique centralisé

## ➔ Coopération extraterritoriale : les relations demain entre l'Agglo et les territoires voisins

Le principe de l'ouverture du territoire agglo-yonnais vers d'autres territoires fait aujourd'hui consensus.

## OBJECTIFS

Les formes de coopération territoriale envisageables sont multiples :

- coopération vendéenne pour traduire l'intérêt commun (axe Montaigne, Les Herbiers, Essarts en Bocage, Vie et Boulogne, La Mothe-Achard, Les Sables-d'Olonne, "croissant fertile" de la dynamique vendéenne)
  - pôle métropolitain
  - coopération avec d'autres villes moyennes au nom d'une opportunité de projets en commun ?
- Des coopérations pour développer des pôles d'animation, plutôt que des pôles de compétences, chacun conservant son indépendance.

## OPÉRATIONS STRUCTURANTES PROPOSÉES

### AU PREMIER DROGNE

- Poursuite de la réalisation de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération
- Renouvellement de la Charte de gouvernance + Pacte fiscal et financier
- Schéma de développement numérique
- Favoriser le développement de partenariats territoriaux thématiques au travers d'un cadre contractualisé



2020  
2030

Animé par des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux forts, le projet de territoire des aggro-yonnais à l'horizon 2030 s'inscrit dans la continuité du projet de territoire 2015-2020.

Il permettra de relever les défis des dix prochaines années et d'engager ensemble, au niveau du territoire, les politiques publiques et actions qui conforteront demain la dynamique de notre territoire en termes de développement, unitaire et solidaire, et d'attractivité.

Loin d'être une démarche figée, le projet de territoire, ambitieux et dynamique, se devra de suivre et d'accompagner toutes les mutations à venir en lien avec les évolutions du territoire et du contexte, tant local qu'extra-territorial ou réglementaire.

Projet de territoire, projet des territoires et des communes, fort de la concertation ayant présidé à son élaboration, il est un document cadre que chacun pourra s'approprier et adopter pour que chaque membre de l'agglomération s'y intègre et que rayonne l'identité aggro-yonnaise.



**Ry** La Roche-sur-Yon  
Agglomération  
Le cœur Vendée

## La Roche-sur-Yon Agglomération

Hôtel de Ville et d'Agglomération  
Place du Théâtre  
BP 829  
85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tél. 02 51 47 47 47



**SÉANCE DU 6 JUILLET 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Luc Bouard, Président**

**Présents : 34**

**Monsieur Luc Bouard, Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Jacky Godard, Madame Angélique Pasquereau, Monsieur Thierry Ganachaud, Madame Alexandra Gaboriau, Monsieur David Bély, Madame Bernadette Barré-Idier, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Malik Abdallah, Madame Sophie Montalétang, Monsieur Christophe Hermouet, Monsieur François Gilet, Madame Angie Leboeuf, Madame Sylvie Durand, Monsieur Patrick Durand, Monsieur Jean-Louis Tessier, Monsieur Sébastien Grolleau, Madame Christine Rambaud-Bossard, Madame Cécile Dreure, Madame Marie-Claude Moreau, Madame Gisèle Seweryn, Monsieur Pascal Thibault, Madame Laurence Beaupeu, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Patricia Lejeune, Madame Dominique Boisseau-Rapiteau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Madame Florence Lemaire, Madame Joëlle Delamure.**

**Absents donnant pouvoir : 11**

**M. Yannick David à Mme Christine Rambaud-Bossard, Mme Françoise Raynaud à M. Malik Abdallah, M. Sébastien Allain à M. Patrick Durand, M. Maximilien Schnel à M. David Bély, Mme Michelle Grellier à Mme Marie-Claude Moreau, Mme Christine Rampillon à M. David Bély, Mme Nathalie Gosselin à Mme Sylvie Durand, M. Jacques Besseau à Mme Anne Aubin-Sicard, M. Philippe Porté à M. Bernard Quenault, M. Stéphane Ibarra à Mme Florence Lemaire, M. Nicolas Hély à Mme Martine Chantecaille.**

**Secrétaire de séance : Madame Christine Rambaud-Bossard**

**Adopté à l'unanimité**

**40 voix pour**

**5 abstention(s) : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hély.**

<b>2</b>	<b>APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION (CRTE)</b>
----------	--

**Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert**

**EXPOSE DES MOTIFS**

A la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'Etat a déployé un plan de relance de 100 milliards d'euros destiné à soutenir les différents secteurs de l'économie et de l'action publique. 16 milliards d'euros de ce plan sont spécifiquement consacrés à la cohésion et aux collectivités locales.

Pour valoriser son soutien aux collectivités, l'Etat propose un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Successeur des contrats de ruralité, ces nouveaux contrats ont 3 objectifs principaux :

- associer les territoires dès 2021-2022 au plan de relance en identifiant les financements pouvant être mobilisés rapidement ;
- accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur le mandat 2020-2026, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, économique et territorial ;
- regrouper les démarches contractuelles existantes avec l'Etat.

En concertation avec les élus locaux vendéens, le Préfet de la Vendée a fait le choix de déployer ces contrats à l'échelle des EPCI. Par ailleurs, le Gouvernement a fixé au 30 juin 2021 leur signature. Les autorités nationales ont depuis précisé que cette échéance ne constitue pas une date butoir mais un objectif. Enfin, sans attendre la finalisation du CRTE à cette échéance, la préfecture a proposé un protocole de préfiguration dans lequel plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance en 2021 ont été identifiés (voir annexe 1). Ces projets seront repris dans le CRTE.

La Roche-sur-Yon Agglomération a initié la rédaction de ce CRTE en concertation avec les communes et en collaboration avec les services de l'Etat. Le CRTE repose sur un diagnostic du territoire, une stratégie territoriale et un plan d'actions.

Conformément aux orientations de l'Etat, le diagnostic et la stratégie peuvent s'appuyer in extenso sur des documents de planification existants. Le CRTE reprend ainsi le diagnostic du PCAET élaboré à l'échelle de l'agglomération en 2018. La stratégie territoriale repose quant à elle sur les priorités adoptées le 9 juillet 2019 au sein du Projet de Territoire 2030 et conformément aux 3 priorités thématiques du CRTE :

- Transition écologique
  - L'Agglomération capitale de la transition écologique
  - L'Agglomération capitale facile à vivre
- Développement économique
  - L'agglomération capitale innovante et apprenante pour l'emploi
- Cohésion du territoire
  - L'agglomération capitale du bien-être à tous les âges
  - L'agglomération capitale à toutes les échelles

L'Agglomération a initié un premier recensement auprès des communes par courrier fin 2020. Cependant, cette nouvelle contractualisation intervient en début de mandat et le contexte sanitaire a fortement perturbé la mise en œuvre des programmes municipaux. Aussi, l'Agglomération souhaite privilégier une concertation approfondie avec ses communes membres pour recenser les projets susceptibles de s'inscrire dans le CRTE. En effet, le CRTE est évolutif : élaboré localement et collectivement, il est mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le juge nécessaire.

Aussi, il est proposé de lister dans un premier temps les projets qui sont identifiés dans le protocole de préfiguration au CRTE et dont les financements étatiques sont actés. Cette première liste comprend 8 opérations cumulant un montant de 1 229 843,10 € de subvention, soit un montant équivalent aux années précédentes :



collectivité maître d'ouvrage	intitulé du projet	Fonds	Montant des dépenses subventionnables	taux	montant de la subvention
Aubigny-les-Clouzeaux	Travaux d'extension de l'accueil de loisirs des Clouzeaux	DETR	291 667,00 €	30,00 %	87 500,10 €
La Ferrière	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville suite à un incendie	DETR	1 580 396,47 €	15,00 %	150 000,00 €
La Ferrière	Développement de l'attractivité du centre bourg en favorisant la sécurité des voies, les déplacements doux et l'accessibilité	DETR	753 210,00 €	20,46 %	154 142,27 €
La Tablier	Construction d'un café-épicerie multi-services	DETR	570 962,00 €	30,00 %	171 288,60 €
Thorigny	Construction d'un nouvel ALSH	DETR	736 022,00 €	30,00 %	220 806,60 €
La Roche-sur-Yon Agglomération	Etude de requalification du site S20	DSIL Classique	200 000,00 €	30,00 %	60 000,00 €
La Roche-sur-Yon	Requalification de la salle omnisports	DSIL Classique	1 500 000,00 €	24,41 %	366 105,53 €
Venansault	Extension et réhabilitation du dojo	DSIL Classique	120 000,00 €	16,67 %	20 000,00 €
<b>Total</b>					<b>1 229 843,10 €</b>

Des subventions issues du plan de relance soutiennent 5 projets supplémentaires pour un montant de 866 600 € :

collectivité maître d'ouvrage	intitulé du projet	Fonds	Montant des dépenses subventionnables	taux	montant de la subvention
Mouilleron le Captif	travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle « les crayons de soleil »	DSIL Rénov Thermique BP	547 020,00 €	30,71%	168 000,00 €
Landeronde	Rénovation énergétique de l'école publique	DSIL Rénov Thermique BP	187 000,00 €	30,00 %	56 100,00 €
Rives de l'Yon	Programme de rénovation thermique des mairies et écoles	DSIL Rénov Thermique BP	125 000,00 €	50,00%	62 500,00 €
La Roche-sur-Yon	Rénovation énergétique des groupes scolaires Montjoie et Laënnec	DSIL Rénov Thermique BP	1 000 000,00 €	50,00 %	500 000,00 €
La Roche-sur-Yon Agglomération	Liaison douce	DSIL Relance	100 000,00 €	80,00 %	80 000,00 €
<b>Total</b>					<b>866 600,00 €</b>

En outre, il est pertinent de flécher certains projets évoqués dans le Projet de Territoire 2030 et pour lesquels l'Etat a fait part de son intérêt, en particulier dans les domaines de la santé, de la culture et de la politique de la ville.

Puis, à l'horizon 2022, une clause de revoyure au contrat sera l'occasion d'intégrer au CRTE les projets des 13 communes et de l'Agglomération qui seront conduits sur le mandat.

Enfin, ce calendrier d'élaboration du CRTE permettra de mener une concertation élargie auprès des acteurs locaux afin de consolider les enjeux du territoire et de compléter les concertations déjà conduites lors du programme Action Cœur de Ville et du Projet de Territoire 2030 (annexe 2).

## DELIBERATION

**Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du premier ministre du 20 novembre 2020 sur l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

Vu le protocole de préfiguration au contrat de relance et transition écologique signé le 28 avril 2021,

- **APPROUVE** les termes du contrat de relance et de transition écologique de La Roche-sur-Yon Agglomération et ses annexes ;
- **S'ENGAGE** à modifier ce contrat en 2022 lors d'une clause de revoyure afin d'intégrer les projets de l'ensemble des communes et la concertation menée avec les acteurs locaux ;
- **AUTORISE** Monsieur Luc BOUARD, Président ou Monsieur Jacky GODARD, Vice-président, à signer le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

LE PRÉSIDENT,  
Luc BOUARD

